

L³i
225

LES

INFAMES

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

DOCUMENTS HISTORIQUES INÉDITS

Recueillis à la Bibliothèque Nationale et à l'Arsenal

(Dépôt des papiers de la Bastille)

PAR

Paul d'ESTRÉE

—•••••—

PARIS, 1902

CHEZ GOUGY, LIBRAIRE, 5, QUAI CONTI

L

(C)

Les Infâmes sous l'ancien régime documents
historiques recueillis à la Bibliothèque nationale et à
l'Arsenal (dépôt des papiers de la Bastille)

Paul d'Estrée



Gougy, Paris, 1902

Exporté de Wikisource le 14 juillet 2026

TABLE DES MATIÈRES

- I. Définition des Infâmes. — Le règne de Louis XIV.
— Le Régent. — Les abbés. — Le neveu de
Cyrano de Bergerac
- II. La poursuite des infâmes sous la Régence. — Les
agents provocateurs
- III. L'état-major de l'armée sodomite. — Les
dénonciations de Thérù. — Le marquis de
Liembrune. — Lucas de Bélébat. — L'abbé
Dubois de Saint-Maurice
- IV. Les jeunes seigneurs de la cour du Roi. — Les
infâmes à Bicêtre. — L'abbé Stéphanel. —
L'abbé de Longin. — Le duc de Richelieu. —
Le prince de Condé
- V. Les infâmes à la cour de Louis XV. — Le duc de la
Trémoille. — Attentats et viols
- VI. Les investigations de la justice. — Le procès de
Deschauffours
- VII. Un rapport médico-légal. — La confection des
eunuques
- VIII. La confession de Deschauffours. — Sa
condamnation. — Son exécution en place de
Grève
- IX. Le procès de Deschauffours jugé par Voltaire. —
Les complices. — Le peintre Nattier
- X. Le dossier de Nattier. — L'abbé de la Fare et le
comte de Tavannes. — Une partie de

Sodomites chez le baigneur Bonco

[XI.](#) Voltaire et les infâmes

[XII.](#) Voltaire et l'abbé Servien

[XIII.](#) Voltaire et le marquis de Courcillon

[XIV.](#) Voltaire et le duc de Villars

[XV.](#) L'abbé Desfontaines. — Le séjour à Bicêtre

[XVI.](#) L'abbé Desfontaines et Voltaire. — Pamphlets et injures

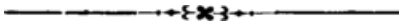
[XVII.](#) Un grand Infâme. Frédéric II. — Les Postdamites

[XVIII.](#) Le marquis de Thibouville et son laquais

[XIX.](#) Le marquis de Villette et les anti-physiques

[XX.](#) Le gentilhomme d'Aurillac et l'abbé de Lajeard

[Épilogue](#)



LES INFAMES

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

PAR

Le D^r Paul d'ESTRÉES

I

*Définition des Infâmes. — Le règne de Louis XIV. —
Le Régent. — Les abbés. — Le neveu de Cyrano de
Bergerac.*

C'était de l'épithète d'*infâmes* — presque un jeu de mots — que l'Ancien Régime flétrissait les onanistes et les chevaliers de la manchette, les exhibitionnistes, sodomites, pédérastes et bestialistes, c'est-à-dire tous les êtres dégradés et abjects adonnés aux plaisirs anti-physiques.

Dans le principe, il n'était pas nécessaire, pour qu'ils fussent poursuivis, qu'ils eussent commis un attentat public à la pudeur, ou qu'une de leurs victimes les dénonçât à la justice : le fait seul d'être infâme, s'il était appuyé de témoignages probants, suffisait pour que le coupable, bien et dûment convaincu, fût condamné au feu. Jusque dans la première moitié du XVII^e siècle, des sentences de mort, suivies d'exécution, furent portées

contre des sodomites dont personne ne se plaignait. Le procureur du Roi poursuivait d'office.

Sous le règne de Louis XIV, avant et après la mort de Mazarin, les sodomites continuèrent à être passibles des mêmes peines : mais la vindicte publique ne s'exerçait plus que contre les criminels qui, pour satisfaire leur passion, avaient violenté ou tenté de violenter autrui : la plainte de la victime ou, à son défaut, celle de la famille, était prise en considération.

Encore fallait-il que le coupable ne fût pas une « personne de la première considération ». Car, on ne saurait le dissimuler, la sodomie, sous l'ancien régime, fut surtout un vice aristocratique. C'est ainsi qu'à cette époque, le Grand Condé fut longtemps désigné par la voix publique comme le chef d'une troupe de jeunes seigneurs qui se glorifiaient hautement de ces détestables pratiques. Or, les gens de qualité échappaient presque toujours au châtement ; les bourgeois et le menu peuple compromis en leur société, payaient pour eux. Ce n'était pas que le Roi témoignât beaucoup d'indulgence aux gentilshommes considérés comme infâmes : il éprouvait une invincible répulsion pour les sodomites, et les tenait éloignés de la Cour. Mais la raison d'État lui ordonnait de respecter la noblesse, alors qu'elle ne se respectait plus elle-même.

Nous en trouvons la preuve dans le procès de Chausson, dit des Étangs, et de Jean Paulmier, dit Fabry (1661). Ces deux commis aux fermes n'opéraient pas seulement pour leur propre compte ; ils travaillaient encore pour le marquis de Bellay et pour le comte de Belfort. Celui-ci avait payé le proxénétisme de ses agents d'une montre et d'une tabatière en or qu'ils avaient vendues 78 louis. Ils avaient procuré pareillement au marquis de Bellay, qui avait acheté de cinquante louis leur complaisance, le jeune Le Mouleur, mort depuis et vraisemblablement de cette souillure.

L'enquête releva en outre contre Chausson et Paulmier le crime de blasphème ; et les deux prévenus furent condamnés, par jugement prévôtal, à avoir la langue coupée et à être brûlés vifs en place de Grève, leurs cendres devaient être jetées dans la Seine. Le Parlement confirma le jugement dans toute sa teneur et dans toute sa rigueur : il n'accorda même pas aux coupables le bénéfice du *retentum* qui autorisait le bourreau à étrangler ses justiciables avant de les livrer aux flammes.

D'autre part, le prévôt de Paris requit des poursuites contre Bellay et Belfort, dont les passions inavouables avaient favorisé l'ignoble commerce des suppliciés. Mais nous ne voyons pas que la justice ait fait droit à cette requête.

Le recueil où nous avons relevé l'instruction ouverte contre Chausson et Paulmier, signale encore, de 1666 à 1692, quelques procès pour fait de sodomie ou de bestialité. Dans ce dernier cas, si l'homme est poursuivi et condamné, l'animal qui a servi à ses immondes plaisirs, partage le sort du coupable. Il est étranglé assommé et brûlé avec lui.

Cette aberration des sens survécut au XVII^e siècle ; nous en trouvons la preuve dans la correspondance de Madame, la mère du futur Régent (lettres du 30 septembre et 3 décembre 1705) :

« Le monde est pire encore que vous ne l'imaginez et on ne peut se faire une idée de tous les vices qui dominent. Je connais un homme tellement dépravé que ses excès s'étendent jusque sur des animaux. Depuis que je le sais, je ne puis le voir sans horreur. Il était au service de Monsieur ; il était un vrai misérable et tout à fait dépourvu de raison. »

C'était surtout en province que la justice se montrait aussi inflexible et aussi dure. À Paris et à Versailles, où la corruption était cependant plus profonde, l'heure des exécutions était depuis longtemps passée. Ce n'était pas qu'on ne se préoccupât en haut lieu de ces mœurs contre nature, qui témoignaient, comme l'*Affaire des poisons*, d'une inquiétante perversité. La noblesse n'était pas seulement contaminée, le clergé était encore atteint. Il fallait donc tailler dans le vif de cette pourriture sociale. En conséquence, d'Argenson, le successeur de La Reynie à la lieutenance générale de police, procéda, sur l'ordre du gouvernement, à des informations qui furent couronnées de succès, autant qu'il en résulte du rapport adressé au magistrat par le commissaire Bizoton, le 19 mars 1702.

La déposition d'un logeur, nommé Mathieu, qui demeurait « rue de Seine près de la Galère », déposition consignée par Bizoton dans son rapport, dit assez le genre de vie que menaient alors les infâmes. Le fils d'un fermier de Chevreuse, Petit de Boution, occupait une chambre dans l'hôtellerie de Mathieu. C'était un beau garçon de vingt-six ans, qui se levait sur les trois heures de l'après-midi, pour aller chercher fortune dans les maisons de jeu

et pour en ramener des jeunes gens, ses camarades d'orgie et de débauche. Il menait joyeuse vie et faisait bonne chère. C'était tous les jours, même en plein carême (un crime énorme à cette époque), des festins pantagruéliques, composés de « longues de veau et de carrés d'agneaux » et suivis d'abominables scènes de prostitution réciproque. Le logeur voyant sa chambre et son mobilier en piteux état, voulut élever la voix. Mais Petit le menaça de mort s'il portait jamais plainte. Toutefois, il fut arrêté par le commissaire Bizoton qui, après l'avoir interné quinze jours chez l'exempt de police Aulmont, le fit conduire à la Bastille d'où il dut vraisemblablement être dirigé sur Bicêtre, le séjour ordinaire de ces tristes sujets. Bizoton, en classant les papiers de Petit y trouva une lettre cachetée à l'adresse du comte de Tallard, le lieutenant général, qui vivait en complète mésintelligence avec sa femme, assure Saint-Simon.

D'autre part, d'Argenson avait appris par le logeur Mathieu que ce Petit se vantait de compter parmi les mignons un parent du lieutenant de police lui-même. Le magistrat devait trouver des révélations non moins scandaleuses dans l'interrogatoire d'un autre pédéraste, Le Bel, un ancien laquais qui s'« habillait en marquis » et jouait au gentilhomme. Ce joli garçon recevait, tous les jours, dans une maison vouée à cette destination, des fils de famille, des jeunes gens et des moines. Menacé de passer le reste de ses jours à Bicêtre, il s'était offert comme « indicateur » à d'Argenson, si celui-ci se contentait de le mettre à Saint-Lazare « au pain et à l'eau », ou de le reléguer dans l'abbaye des Prémontrés de Joyeuse.

Le Bel connaissait, prétendait-il, toutes les « intrigues » honteuses qui se tramaient « chez les régents et chez les précepteurs ». Il avait qualité pour en parler savamment. Après être resté « aux Jésuites » jusqu'en seconde, n'avait-il pas servi trois ans à Saint-Sulpice comme enfant de chœur ? Puis il citait des noms... et lesquels ! les premiers de France : le duc de Lesdiguières qui l'avait invité en 1699 à venir souper chez lui avec des personnes de distinction ; le jeune duc d'Estrées, dont la mésaventure avec un grand laquais qu'il était allé chercher derrière les Jacobins avait amusé les oisifs des Tuileries.

Le Bel accusait un certain Duplessis, qui recrutait ses victimes parmi les écoliers, de l'avoir initié à ces viles pratiques. Il reprochait à un autre corrupteur de la jeunesse, l'abbé de Villefort, de l'avoir vendu à un officier

réformé, M. de Ch..., et il désignait le sieur Leroux comme le pire des proxénètes, expédiant à des seigneurs de province de jeunes garçons contre engagement en bonne et due forme.

Elle était longue la liste de ces marchands de chair humaine ! C'étaient, entre autres : Baptiste, un valet de Vendôme, fournisseur attitré de son maître ; l'abbé de Campistron, frère du poète tragique ; l'abbé de Lérès, joli garçon qui trafiquait de son corps ; l'abbé Lecomte, chassé de Saint-Magloire, le fléau des écoliers ; les abbés Dumoutier et Bruneau ; l'abbé de Servien, fils du grand ministre Abel, qui tenait rue Saint-Paul une maison de prostitution masculine et que Louis XIV avait ordonné d'enfermer à perpétuité dans le donjon de Vincennes.

Il n'était pas jusqu'aux ministres étrangers qui ne fussent entachés de ce vice contre nature. Le Bel avait connu le mignon du dernier ambassadeur de Portugal, son « grand page Louis » qu'il avait élevé à la dignité de gentilhomme et que, depuis le départ du diplomate, le duc de Lesdiguières entretenait à beaux deniers comptants : il lui donnait jusqu'à des bagues de cent louis.

Malgré sa confession, Le Bel resta plus de trois ans à Saint-Lazare : il n'en sortit qu'en 1705, pour occuper un emploi chez M. du Tronchet.

La fin de Duplessis, l'homme qui l'avait corrompu, fut des plus tragiques. Enfermé à la Bastille, il tenta de s'y suicider le 18 juin 1702. Il se mutila, puis se coupa la gorge. Le guichetier, qui lui apportait ses repas, le trouva évanoui. Les blessures du misérable étaient mortelles. Il ne survécut à cet attentat que de quelques jours ; et jusqu'à sa dernière heure, il témoigna de son repentir, déclarant par écrit qu'il succombait à sa honte et à son désespoir. On l'enterra sous le nom de Pierre Massuque, et pour éviter le retour de semblables faits, Ponchartrain, le ministre, intima l'ordre à Saint-Mars, le gouverneur de la Bastille, de ne laisser désormais aucun couteau entre les mains des prisonniers, et même de visiter ceux-ci très fréquemment, à toute heure du jour et de la nuit.

Cette campagne de d'Argenson fut en quelque sorte une *râfle* que justifiaient les circonstances. Il semble qu'après l'exécution de ces mesures de vigueur et de rigueur, le zèle de la police se soit modéré, à moins que les infâmes, rendus plus circonspects, aient mieux dissimulé leurs manœuvres.

En effet, jusqu'à la mort de Louis XIV, ce n'est plus par des poursuites en masse, mais par des arrestations isolées, que la police témoigne de sa vigilance dans la surveillance des mœurs publiques.

Nous voyons, par exemple, qu'en 1707, un certain Cyrano de Bergerac, fils de Cyrano de Manières et partant neveu du célèbre écrivain, fut arrêté et conduit à la Bastille comme exhibitionniste. Le suisse de Notre-Dame l'avait remarqué dans cette posture près de l'autel de la Vierge, adossé à un pilier, devant les dévotes agenouillées en ce saint lieu. Le suisse le suivit jusqu'à la porte du commissaire de police Delamarre et là le fit arrêter. Cyrano convint de sa turpitude. Il avait cinquante ans, était un ancien gendarme et possédait un revenu de quatre cents livres. Il reconnut avoir commis de douze à quinze fois la même faute : c'était, prétendait-il, l'abus du vin et de l'eau-de-vie qui lui avait égaré la raison. Il se défendait d'avoir des complices. Que devint-il à la Bastille ? Son dossier ne donne pas d'autres détails ; mais il est à croire, qu'à moins d'avoir été interné à Charenton comme dément, il dut payer cher son vilain geste. Son délit ne se doublait-il pas d'un sacrilège ?

II

La poursuite des infâmes sous la Régence. — Les agents provocateurs.

L'avènement au pouvoir de Philippe d'Orléans, dont l'immoralité était notoire, encouragea le réveil et le débordement des passions les moins avouables.

La licence des mœurs ne connut plus de bornes ; les libertins qu'avait contenus l'austérité, un peu tardive, de Louis XIV, cessèrent de se contraindre ; et les infâmes, relégués dans leur province ou détenus dans les maisons de force, reparurent à la Cour et à la ville, plus impudents que jamais.

Les circonstances, dit un vieil adage, suscitent les hommes.

Il en surgit un, à cette époque de désorganisation sociale, que l'humanité eût traité un jour de bienfaiteur, s'il ne s'était laissé trop souvent égarer dans l'accomplissement de sa tâche par le plus étroit des fanatismes et aveugler par une fausse conception de ce qu'il croyait le sentiment du devoir.

C'était un régent de quatrième au collège des Quatre-Nations, nommé Théro, qui, à en juger par sa correspondance, avait peu de lettres et encore moins d'esprit, mais qui avait une volonté de fer. Or, il avait juré aux infâmes une de ces haines vigoureuses, dont le *Misanthrope* avait donné l'exemple à son siècle ; et dans le principe, cette aversion profonde, que devait sanctionner une guerre sans trêve ni merci, partait d'une belle âme. Théro avait constaté, avec son collègue Dupuis, qui fut pour lui un

auxiliaire... intermittent, que les écoliers de leur collège et des autres maisons d'éducation parisienne étaient guettés, comme autant de proies inespérées, par tout ce que la capitale contenait d'onanistes et de pédérastes. Ce petit régent de quatrième résolut de défendre ses ouailles contre ces « loups dévorants ». Se vouer ainsi à la protection de l'enfance, c'était témoigner d'un certain courage, car l'ennemi comptait dans ses rangs de forts grands personnages.

Malheureusement, en raison d'une combativité naturelle et d'un entêtement farouche que trahissent les caractères d'une écriture droite, raide, inflexible et comme bâtonnée, dont nous avons le spécimen sous les yeux, Théro dépassa le but qu'il s'était primitivement proposé. Ne s'avisait-il pas de vouloir partir en guerre contre l'immoralité du siècle pour la plus grande gloire de Dieu ? Il ne lui suffit plus de défendre ses élèves, il entreprit d'attaquer quiconque lui était signalé comme infâme. Et quelles armes n'employa-t-il pas ? L'espionnage et la délation. Il alla jusqu'à se servir d'agents provocateurs. Il fatigua pendant près de vingt ans, de ses dénonciations, le premier commis de la police, Rossignol. Il n'était pas jusqu'aux ministres qu'il ne bombardât de ses petits billets courts et pressants, aux lignes irrégulièrement tracées, réclamant de fortes « pénitences » c'est-à-dire un séjour plus ou moins prolongé à Bicêtre pour ceux qu'il traitait de « pestes publiques ». Dans son impatience du châtement, impatience fébrile où nos modernes psychologues trouveraient peut-être cette sorte de sadisme reproché à certains de nos contemporains trop âpres dans leurs pudibondes revendications, Théro ne contrôlait pas toujours les dénonciations dont il se faisait le truchement. Et si par hasard, quelque inspecteur de police apportait plus de circonspection que lui à ces enquêtes délicates où il est facile de transformer un innocent en coupable, notre régent — un véritable universitaire dans l'espèce — morigénait de la belle façon le prudent observateur. Ce qui ne l'empêchait pas, lui, de prendre parfois des précautions qui touchaient à la pusillanimité. Il dénonçait bien, mais il suppliait Rossignol de taire le nom de l'indicateur. En d'autres circonstances, il se déclarait tout prêt à subir le martyre pour le triomphe de sa cause. Nous avons pu constater chez lui cette bizarre contradiction à six mois d'intervalle.

Deux mauvais drôles, emprisonnés sur sa dénonciation, savent quel est l'auteur de leur disgrâce et se promettant de lui faire payer les frais de leur captivité : « Ils doivent tirer vengeance, écrit Théro à son correspondant ordinaire, de ceux qu'ils soupçonnent avoir eu part à leur correction, devraient-ils être pendus ! Mourir pour mourir, qu'importe ? Théro ne leur échappera pas, ils lui joueront quelque mauvais tour. Mais Théro, pour qui vous avez de la bonté, n'a pas reçu l'esprit de crainte, et, avec votre secours, il s'opposera au mal de toutes ses forces, trop heureux s'il souffrait quelque chose pour la gloire de Dieu ! »

La même année, comme il change de langage et d'attitude, quand il apprend que Simonet, un de ces policiers qu'il a pris en grippe, garde ses lettres à lui, Théro, et même en inscrit le nom sur les « mémoires » dont il fait usage ! Aussitôt notre régent supplie Rossignol d'effacer, de « déchirer » son nom sur les lettres qu'il lui adresse, puisque son écriture est connue de son correspondant : « Feu M. d'Argenson me faisait rendre celles où il était parlé de ces sortes d'affaires ; feu M. d'Aulmont, exempt, faisait la même chose, par ordre de ce sage magistrat qui ne souffrait pas que mon nom parût dans aucun mémoire et ne me mettait jamais en jeu. M. Camusat (commissaire au Châtelet) en est témoin. »

Rarement Théro se montra miséricordieux. Il ne se dit pas que, parmi les pécheurs endurcis, il pouvait se trouver des malades, des impulsifs qu'entraînait une passion malsaine. Il est vrai qu'aujourd'hui on abuse de ce prétexte pour excuser des actes délictueux parfaitement réfléchis. Mais assurément, d'après les dossiers que nous avons consultés, certains crimes, dénoncés par Théro, étaient le fait de détraqués irresponsables. L'implacable justice n'en avait cure. N'était-il pas, lui aussi, un maniaque en son genre ?

III

L'état-major de l'armée sodomite. — Les dénonciations de Théro. — Le marquis de Liembrune. — Lucas de Bélébat. — L'abbé Dubois de Saint-Maurice.

Le marquis de Liembrune fut un des plus raffinés sodomites de son temps. À ce titre, sa psychologie ne manque pas d'intérêt. Il était adonné plus que tout autre au plaisir antiphysique, mais il savait s'entourer de précautions infinies pour échapper au châtiment. Il était marié, et sa femme était la plus malheureuse des créatures. Sainte-Geneviève, l'oncle de celle-ci, définissait assez exactement, dans un placet adressé au lieutenant de police, le genre de souffrances qu'elle endurait. Liembrune, disait-il, excité par son valet de chambre Bouclais, qui était en même temps son bardache, faisait mourir sa femme à petit feu. Il ne lui épargnait que les coups ; car il se gardait bien de sévices qui auraient pu amener une séparation. Elle ne demandait cependant à son mari que l'amitié d'un frère, mais lui « se faisait un trophée de ses crimes ».

En 1716, l'intendant de Soissons, dont Liembrune était l'administré, avait obtenu de celui-ci le renvoi de Bouclais. Mais, sur l'invitation du marquis de la Vrillière, qui s'était renseigné à Soissons, d'Argenson, le lieutenant de police, avait fait arrêter Bouclais et l'avait envoyé à Bicêtre. Vainement, le comte de Gontant avait demandé la mise en liberté de ce triste personnage. Sainte-Geneviève, qui craignait pour lui autant que pour sa nièce, s'opposait à cet élargissement. Il voulait en outre la copie de

lettres saisies sur le prisonnier et signées de Liembrune, où il comptait trouver la preuve de l'assassinat médité par Bouclais.

Elles sont en effet bien curieuses ces lettres.

Avec sa circonspection coutumière, Liembrune ne se livre pas ; mais il est facile de lire entre les lignes le sentiment qui les a inspirées. Elles sont d'une politesse affectueuse ; le maître appelle son valet, « Monsieur » et lui reproche de ne pas lui témoigner assez d'amitié. Pourquoi Bouclais ne l'a-t-il pas encore remercié des provisions de bouche qui lui ont été adressées sous le couvert de « M. de Saint-Eustache ? ».

Pourquoi ne lui accuse-t-il pas réception de l'argent qu'il lui a envoyé, toujours par un intermédiaire, ainsi qu'il résulte de cette lettre de change :

« Je prie M^{lle} De Grieu de payer à M. d'Origny la somme de trente livres à l'agent de M. de Liembrune, dont je lui tiendrai compte.

« Fait le 17 décembre 1716.

« Le chevalier DE GRIEU.

« M^{lle} de Grieu.

« Rue Neuve-Sainte-Paul.

Sainte-Geneviève n'a rien trouvé, en somme, qui puisse convaincre et condamner sans appel son abominable neveu. Mais « ce mariage inouï » le dépasse. Quelle explication trouver à la conduite d'un homme épousant une femme saine de corps et d'esprit, « pour avoir le plaisir de lui voler son état sans lui en conférer un nouveau » et, « continuant par des fureurs qu'on ne pardonnerait pas à un sauvage ! »

Bouclais finit par avouer ses relations avec M. de Liembrune, mais se défendit énergiquement d'avoir jamais comploté contre la vie de sa maîtresse. Six mois après, de hautes influences parviennent à le tirer de Bicêtre.

Liembrune sortait indemne de l'aventure ; mais, il n'avait pas toujours joui de la même impunité. Il est vrai, comme le constate le rapport de Simonet, que l'intervention de sa famille n'avait pas été étrangère au châtement.

« Il y a quelques années, dit le policier, que le marquis de Saint-Hilaire, lieutenant-général d'artillerie, son oncle, lui fit faire une retraite à Notre-

Dame-des-Vertus. Il y fut quelques mois, mais n'y put cacher sa débauche et corrompit un jeune garçon du village qui le servait et le faisait coucher avec lui. On obligea M. de Liembrune à sortir de la maison religieuse où il était, et M. de Saint-Hilaire demanda alors un ordre à M. le marquis de la Vrillière pour faire enfermer M. de Liembrune à Charenton, où il eut soin de payer sa pension.

« Quatre mois après qu'il y fut, il voulut séduire un des domestiques, qui s'en plaignit.

« Peu de temps après, M^{me} de Liembrune par un esprit de charité, et dans l'espérance de quelque retour sur lui-même, sollicite sa liberté et l'obtint.

« Depuis ce temps, il a continué, comme il fait encore, ses désordres et ses infamies. Le nommé Beaulieu, son laquais, avec lequel il couchait souvent, a été mis à l'hôpital et est convenu de leurs débauches. Plusieurs jeunes gens qu'il a corrompus et qui ont été aussi renfermés à l'hôpital, sont convenus de leurs désordres et ont déclaré que M. de Liembrune les a débauchés.

« Il a aussi été donné différents mémoires sur ce sujet, et les principaux des collègues ont porté leurs plaintes aux magistrats de la police. »

On a déjà nommé l'auteur de ces « mémoires », l'infatigable et terrible Théro.

Dans la même dénonciation était compris un autre récidiviste de la pire espèce, Lucas de Bélébat, lieutenant assesseur de la Connétablie qui, depuis 1715, avait eu maintes fois maille à partir avec la police pour ses « mœurs infâmes ». C'était un septuagénaire en perpétuel état d'érotisme. Bien que pris *flagrante delicto* — l'inspecteur Simonet lui avait envoyé des agents provocateurs — Bélébat ne cessait de protester, comme la plupart de ses congénères, de sa parfaite innocence. Il produisait de nombreux certificats attestant son honorabilité, certificats émanant de religieuses et du curé de Gentilly, Lefrançois, à qui il avait succédé en qualité de gouverneur du marquis de Louvois, fils du marquis de Courtanvaux. Il n'en resta pas moins un certain nombre de mois à Bicêtre, d'où il ne put sortir qu'en prenant l'engagement de ne plus quitter sa maison de Marcoussis. Ses rechutes furent nombreuses, puisqu'à 75 ans, il reprit encore le chemin de Bicêtre. Il avait fini par lasser la vigilance de Simonet, et Théro s'en

exaspérait : « Il faut lui donner la besogne toute mâchée, écrivait-il de l'inspecteur de police ; encore a-t-il de la peine à l'avaler. » Le régent du collège Mazarin ne cessait au reste de se lamenter.

« J'ai pris la liberté, s'écriait-il dans une lettre à d'Argenson, de dire à M. le Chancelier (d'Aguesseau) et à M. le Procureur-Général qu'il était à craindre que Paris ne devienne comme Sodome et Gomorrhe, s'ils ne vous secondent et ne prennent avec vous et avec MM. les curés de Paris des mesures pour s'opposer au torrent de l'iniquité. »

Et Théro dénonçait toujours. C'était, en 1716, le quadragénaire Buisson qui allait, chaque fois, sur le quai Conti, voir les jeunes gens se baigner tout nus, s'approchait d'eux et les invitait à le suivre. C'était l'abbé Dubois de Saint-Maurice, enfermé en 1714 à Bicêtre, que « le joyeux avènement de Louis XV » avait rendu à la liberté, mais en le reléguant à Belfort, son pays. Naturellement, comme tant d'autres de ses contemporains il avait rompu son ban ; et la désobéissance lui avait valu d'être ramené en 1716 à Bicêtre. Saint-Maurice était d'humeur combative ; et bientôt Camuset, commissaire au Châtelet, l'accusait d'avoir « excité une sédition » parmi ses compagnons de captivité. Saint-Maurice réclamait à grands cris sa liberté. Il se défendait d'être sodomite : on le confondait évidemment avec un homonyme. Pouvait-il, en bonne conscience, être entaché d'un tel vice, l'homme « employé à des ouvrages que revoyait et corrigeait M. Danchet, de l'Académie Française. » S'il est venu à Paris, c'est pour suivre un procès contre son frère. La protection de la présidente Tambonneau lui permit de se tirer encore d'affaire. Mais depuis, il ne se passe pour ainsi dire d'année que le pécheur impénitent ne se fasse reprendre. Lorsqu'il est convaincu de commerce criminel avec les abbés de la Fare et de Marchemont, il répète son éternelle antienne que la police le confond avec un autre. Mais Théro établit que Saint-Maurice vient encore de corrompre « deux petits garçons qui ne lui ont rien caché. » Enfermé à Bicêtre pour la troisième ou quatrième fois, ce pédéraste y continue ses exploits. Honnet, l'économe de la maison, se plaint à Rossignol que Dubois de Saint-Maurice « ait commis le péché de Sodome » à l'infirmerie, sur la personne d'un nommé Mouchotte, malgré la résistance de ce détenu. Des prisonniers furent témoins de l'attentat. Remis en liberté, le misérable Saint-Maurice est encore surpris avec un enfant dans le clocher de Saint-Victor.

« On dit, écrit Théro, que l'abominable abbé Dubois de Saint-Maurice a été pris sur le fait par le guet et conduit à Bicêtre. Si cela est, il faudra retenir enfermé ce monstre d'iniquité pour le faire servir d'exemple. Il sera bon d'en avertir M. le Procureur-Général qui avait été sollicité en faveur de cet incorrigible abbé. » Il ne paraît pas que ce vœu ait été exaucé ; car Théro était parti pour un monde meilleur que Saint-Maurice se faisait encore arrêter sous le nom d'Huguenot.

Luillier de Saint-Hubert, fils d'un avocat au Parlement, était peut-être, sinon le plus jeune, du moins le plus effronté de tous. Ne s'était-il pas avisé d'aller louer rue Mazarine, vis-à-vis « les fenêtres de MM. les régents du Collège des Quatre-Nations » une chambre où il donnait à souper et... le reste à des petits jeunes gens qui « venaient en foule chez lui ». Et Théro d'écrire aussitôt à qui de droit :

« 14 juillet 1718.

« C'est un loup ravissant et une peste à la porte de notre bergerie. Je connais depuis longtemps sa détestable vie. Il a corrompu entre autres et jeté dans la débauche deux enfants de famille que j'ai tâché de remettre dans le bon chemin, qui ne m'ont rien déguisé. J'ai passé hier une bonne partie de l'après-dîner avec un jeune homme de vingt ans qui a eu le malheur d'avoir affaire à lui, qui était du souper de dimanche... et qui m'a avoué des choses qui me font horreur ».

Il est certain que Théro remplissait ici ses devoirs. Il défendait ses écoliers, avec d'autant plus de raison que ce Luillier ne travaillait pas seulement pour son compte mais qu'il opérait encore pour autrui. Simonet, à qui son chef hiérarchique avait prescrit une enquête, signalait parmi les clients de ce proxénète, le Chevalier de Carte, le Comte de Choiseul, M. Pleine-Senestre, le vieux duc de Brancas, l'abbé Garnier, etc...

Grands seigneurs, riches bourgeois, prêtres et chanoines grassement prébendés, tout cet état-major de l'armée sodomite exigeait de ses fournisseurs attitrés de beaux jeunes gens, à démarche efféminée, se poudrant, se fardant, se maquillant, se masquant à la façon des « filles du monde ». Et ce que recherchaient plus encore ces dépravés, c'étaient des domestiques répondant au signalement précité, parce qu'ils avaient ainsi à toute heure sous la main des gens trop surveillés et trop choyés pour risquer

une dénonciation. Aussi les instruments de luxure servile et les pourvoyeurs qui en faisaient commerce étaient-ils plus activement poursuivis et plus rapidement châtiés que personne. D'après le rapport de Simonet, le sieur Lacroix, un de ces rabatteurs de gibier humain, « assez insolent pour se dire parent de M. d'Argenson », avait été déjà chassé, en 1703, de Dijon pour y avoir maquignonné des artisans et domestiques. La même inculpation l'avait fait exiler de Paris, d'où il comptait bien ne pas partir, grâce aux protections qu'il mettait en œuvre. Mais Théro ne le lâchait pas. Pour parvenir à l'expulser, il citait, entre autres perversités, de Lacroix, la recommandation que cet infâme avait faite « à Jean d'Orgueil, qui élève, instruit et vend des chiens rue Mouffetard, de lui former pour lui et un de ses amis une chienne pour ses plaisirs. » Lacroix eut beau prétendre qu'il était victime de la rancune de Saint-Jean, « un mauvais prêtre » du Collège de l'Ave Maria, surpris par lui en conversation galante avec une fille ; il dut obéir à son ordre de rélévation.

Quatre ans après, en 1721, Théro revenait à la charge : « Il y a quelques jours, écrivait-il, que le sieur de Lacroix voulut assassiner M. Morlet, principal du Collège de l'Ave Maria, parce qu'il le soupçonnait d'avoir contribué à découvrir les abominations pour lesquelles il a été enfermé à Bicêtre et ensuite chassé de Paris. Si on laisse cet attentat impuni, les gens de bien n'oseront plus et ne pourront plus, sans exposer leur vie, avertir le premier magistrat des désordres qui viendront à leur connaissance. On doute fort que ledit Lacroix ait obtenu la permission de revenir à Paris ».

Cette rupture de ban valut au délinquant deux mois de Bicêtre et un nouvel ordre d'expulsion. N'importe, les infâmes se rebiffaient ; et Théro, chez qui l'instinct d'inquisition à outrance n'excluait pas l'esprit de prudence à l'extrême, insistait auprès du lieutenant de police pour que son nom ne fût jamais prononcé.

De graves événements allaient se produire qui devaient provoquer contre les sodomites un redoublement de poursuites aussi justes que nécessaires et permettre au bouillant Théro de continuer une croisade trop souvent furibonde pour n'être pas quelquefois maladroite et même odieuse.

IV

Les jeunes seigneurs de la cour du Roi. — Les infâmes à Bicêtre. — L'abbé Stéphanel. — L'abbé de Longin. — Le duc de Richelieu. — Le prince de Condé.

On lit dans le *Journal de Barbier* :

« Dimanche dernier. 2 août (1722), on a exilé, par lettre de cachet, six jeunes seigneurs de la Cour du Roi, pour débauche, savoir : le marquis de MEUSE (Choiseul-Praslin), le marquis d'ALINCON, petit fils du maréchal de Villeroy ; le comte de LIGNY, second fils du duc de Luxembourg, le duc de BOUFFLERS, le marquis de RAMBURES, et, dit-on, le duc de RETZ, fils aîné du duc de Villeroy.

« Au clair de la lune, dans un bosquet de Versailles, il plaisait à ces jeunes seigneurs, qui sont presque tous nouvellement mariés, de faire des débauches assez publiquement. Le marquis de Rambures... toute la bande et l'on dit qu'il en voulait à M. l'abbé de Clermont, qui est de l'âge du Roi. Il est à la Bastille et les autres sont exilés, l'un d'un côté, l'autre d'un autre.

« Tout cela, hors le duc de Retz, n'a guère plus de 20 ans ».

Barbier, n'avait su, comme la Ville et comme vraisemblablement la Cour, qu'une partie de la vérité. Les fiches de la Bastille nous l'apprennent tout entière. Certes, choisir le parc de Versailles — « une maison royale ! » — pour le théâtre de ses exploits, c'était déjà terriblement osé, même de la part de grands seigneurs à peu près sûrs de l'impunité. Mais leur crime, surtout

celui de Rambures, le chef de l'expédition, était autrement grave. C'était sous les fenêtres du Roi que le marquis de Rambures s'était livré à ses ébats : l'évêque de Fréjus, Fleury, précepteur du prince, avait constaté le fait et l'avait signalé à qui de droit.

Au reste, les coupables, ne dissimulaient pas le mobile de leur conduite. Ils en tiraient même vanité.

« La jeunesse de la Cour, écrit Marais dans sa correspondance, voulait donner au Roi un goût pour les hommes. Sur quoi la duchesse de la Ferté a dit qu'on remarque dans l'histoire que la galanterie des rois roulait l'une après l'autre sur les hommes et sur les femmes, qu'Henri II et Charles IX aimaient les femmes et Henri III les mignons ; Henri IV aimait les femmes, Louis XIII les hommes, Louis XIV les femmes et qu'à présent le tour des mignons était revenu ».

Rambures, le lendemain de cette démonstration, avait eu l'effronterie de reparaître à la Cour en habit de gala. Il ne fit d'ailleurs que passer à la Bastille ; et encore y fut-il traité à l'égal des grands seigneurs qu'y détenait une lettre de cachet. Il eut toutes libertés, sauf celle de sortir de la prison : il y recevait ses amis dans l'appartement du gouverneur, de qui la table était la sienne.

La disgrâce du marquis et de ses camarades de débauche avait surpris et fait parler bien des gens. Le jeune Roi en demanda le motif ; et son gouverneur lui répondit que ses exilés avaient arraché des palissades dans le parc de Versailles. Le mot fit fortune ; et les Parisiens ne donnèrent bientôt plus d'autre nom aux pédérastes que celui d'« arracheurs de palissades ».

Mais cette sorte d'intrigue inspira des craintes salutaires.

Des poursuites plus actives furent ordonnées contre un fléau qui menaçait de franchir les barrières de Versailles, et Théro n'en reprit que plus ardemment la campagne contre ses justiciables.

Il est certain que les officieux comme lui et les professionnels comme Simonnet obéissaient au même mot d'ordre : découvrir les corrupteurs appartenant à l'aristocratie, moins pour les châtier que pour leur enlever tout moyen de nuire en frappant leurs complices. Le ton des lettres de Théro ne varie guère. C'est toujours en employant le saint nom de Dieu que le professeur du collège des Quatre-Nations réclame des punitions

exemplaires contre les infâmes pris sur le fait, et de fortes mercuriales — il n'ose exiger plus — contre les grands seigneurs convaincus des mêmes turpitudes. Les rapports des officiers de police, et surtout ceux de leurs agents, qui opèrent comme *moutons* ou simplement comme observateurs, sont autrement explicites. À vrai dire, ils s'expriment en termes tellement crus qu'il est bien difficile de les publier textuellement. Ils indiquent l'habitat ordinaire de leur gibier : le Luxembourg, les Tuileries ou la demi-lune — ironie des noms ! — de la porte Saint-Antoine ; comment procèdent les pontifes de l'amour anti-physique, par insinuation ou par provocation, par geste ou par attouchement. En général, ce sont des fanfarons du vice : leurs exploits sont invraisemblables, leurs dépravations monstrueuses ; ils se recommandent de hautes et puissantes amitiés, presque toujours les mêmes, et c'est, sans nul doute, la moins discutable de leurs affirmations. Ces conversations, en plein air, quand elles se confirment les jours suivants, se terminent invariablement par l'arrestation du racoleur qui donne les noms de ses entreteneurs et signe l'aveu de son indignité.

Simonnet écrit d'un certain Mariette de Saint-Lô, qui a été filé aux Tuileries et arrêté à la sortie du jardin : « Il a fait des parties avec MM. d'Haraucourt et de Chateau-Moyand, qui demeurent tous les deux dans le cloître des Jésuites, rue Saint-Antoine, chez Mme la présidente Charnie. Il en a encore fait avec le marquis d'Antragues. Il va aussi à la demi-lune, porte Saint-Antoine, chercher des jeunes gens pour ces Messieurs. »

Théru mettait plus nettement encore les points sur les i, quand il s'adressait au lieutenant de police lui-même :

« Si vous jugez à propos de dire un mot à M. le Cardinal de M. le marquis de Goûtant, ayez la bonté de ne point dire que j'y ai contribué ; car son Éminence trouverait peut-être mauvais de ce que je ne me serais pas adressé à elle ».

Son Éminence, c'était précisément le Cardinal Dubois, peu suspect cependant de rigorisme en matière de morale ; mais l'attentat de Versailles était encore trop récent et trop grave pour que le plus débauché des prélats n'en manifestât pas sa volonté de sévir.

Mais, dans l'ardeur de son zèle, Théro avait parfois comme l'instinct qu'il dénonçait à tort et à travers. Il en fut ainsi dans l'affaire des abbés de Vienne et de Charmont qui étaient, le premier un ancien laquais portant la soutane, le second le fils de l'apothicaire Gillot destiné à l'état ecclésiastique, et disparu depuis plusieurs mois de la maison paternelle. Tous deux occupaient le rez-de-chaussée d'un cabaret, où se réunissaient, les volets fermés, dans un appartement flambant de lumière, cinq à six jeunes gens fardés et le menton orné de monchel. Un jour, le fils de Clavareau, le chanteur de l'Opéra, s'était enfui de ce mauvais lieu en criant qu'on avait voulu le violer. Tout ce joli monde avait été conduit à Bicêtre, d'où l'économe Le Plaideur avait écrit que de Vienne et de Charmont portaient les traces indélébiles de leur ignoble passion, traces constatées par le chirurgien de la maison.

De puissants protecteurs s'efforçant d'obtenir la mise en liberté des infâmes, Théro s'était empressé d'écrire au lieutenant de police pour le supplier de rester sourd à cette intercession. Et pour justifier son inflexible sévérité, il affirmait que de Vienne, depuis son entrée à Bicêtre, avait voulu corrompre un de ses camarades de prison et « avait eu affaire à une chienne ». Cependant, pris de remords, Théro envoyait une seconde lettre à son ami Rossignol pour rectifier en partie la première. Il le prie donc, s'il a écrit que de Vienne « a eu affaire à une chienne », de remplacer ce membre de phrase par celui-ci « a voulu avoir à faire, etc. » Et il ajoute : « Je n'aurai pas l'esprit en repos que cette correction ne soit faite, car je me ferai un devoir et un honneur de ne rien dire que de vrai et de certain ».

Ce qui était vrai et certain, c'est que les gens de qualité usaient de toutes leurs influences pour tirer de Bicêtre leurs mignons.

Cette idée obsède Théro qui fatigue le lieutenant de police de ses visites pour combattre les instances des solliciteurs :

« Le sieur Arbanel, qui est à Bicêtre, écrit-il, a commencé par être la (sic) bardache du comte de Boulainvilliers, un des plus fameux sodomites de son temps ; et après la mort de ce seigneur, il s'est prostitué à plusieurs de ceux qui sont livrés à l'infâme passion des garçons et il était entretenu par eux.

« Le comte de Villaine et de Villemeure sollicitaient pour le nommé Bourguignon qui a été mis à la chaîne, mais ayant appris que M. le

Procureur Général en prenait connaissance, ils ont eu honte de paraître, mais ils ont fait agir sous main leurs amis.

« Il serait bon de demander des cautions à tous ceux qui sortiront de la correction de Bicêtre. »

Le comte de Senecterre, dont la moralité était assez douteuse, « ne pouvant refuser aux sollicitations pressantes qu'on lui fait en faveur du sieur Arbanel, ancien secrétaire de ce pauvre Boulainvilliers qui l'avait reçu des mains du président Ribeyre », avait obtenu la rélégation du misérable dans sa famille en Auvergne.

C'était encore Guenaudin, dit Cadet, que sa mère « qui gagnait sa vie à vendre les restes des malades de la Charité, aurait voulu voir à cent pieds sous terre » ce Guenaudin, objet du billet suivant.

« Paris, le 12 janvier 1723.

« Trouvez bon, Monsieur, que j'aie l'honneur de vous prier de vouloir bien faire donner la liberté, s'il est possible, et si vous le trouvez juste, au nommé Jean Guenaudin qui est enfermé à Bicêtre, depuis plus de quatre mois. Il est fils d'une femme qui a servi longtemps M^{me} de Varangeville et pour laquelle je m'intéresse beaucoup. Je vous serai sensiblement obligé de tous les plaisirs que vous pourrez lui procurer dans cette occasion. J'ai l'honneur etc.

« Le marquis de Villars. »

Étant donné le nom et les habitudes du signataire, nous ne serions pas autrement surpris qu'il implorât, sous le couvert de M^{me} de Varangeville, pour un de ses mignons à lui.

Il est certain que, pour le commun des prisonniers, le séjour de Bicêtre était un véritable enfer. Rien de plus malsain, de plus nauséabond, de plus infect que cette maison de force.

Que les détenus fussent ensemble ou enfermés dans des cellules qu'on appelait *galbanon*, c'est-à-dire *cabanon*, ils vivaient plus misérablement que des bestiaux dans leurs étables. Mal nourris, mal couchés, mal traités, ils ne devaient espérer d'adoucissement à leurs peines que le jour où leur

famille consentait une pension en leur faveur. Plus le chiffre en était élevé, meilleure devenait leur situation. Aussi les infâmes, que leur mauvaise étoile avait arrachés des bras de leurs protecteurs, n'avaient-ils à regretter que la perte de leur liberté, quoique Théro réclamât pour eux une « sévère pénitence. » Nous avons sous les yeux un état de dépense d'un certain Martin, dit la France, qui dut rester neuf mois à Bicêtre, pour avoir été tout à la fois le Ganymède et le Mercure de son maître, M. Troullé de Mortanges ; et nous constatons qu'il buvait, dans sa prison, du vin de Champagne à cinq francs la bouteille. Il était d'ailleurs pourvu d'une charge « d'aide-échansonnier » chez le Roi, qu'il avait achetée quinze mille livres. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué dans des circonstances analogues, toute une meute d'aigrefins se rua sur Bicêtre, dès qu'on sût l'incarcération de Martin, pour obtenir, à vil prix, du détenu, l'abandon de sa charge contre la promesse d'une mise en liberté problématique. Et il fallut que le prisonnier, excédé de ces sollicitations, priât l'économe Le Plaideur de l'en débarrasser.

On ne saurait croire jusqu'à quel point la sodomie avait pénétré dans la masse du clergé. La moitié peut-être des dossiers que nous ayons parcourus sont consacrés à des prêtres. Et cette contagion du vice dans la grande famille ecclésiastique n'était pas une des moindres préoccupations de Théro, qui, à l'encontre de tant de ses collègues, n'admettait aucune circonstance atténuante pour les coupables.

« Animez et soutenez ce jeune magistrat (le fils de d'Argenton) écrivait-il à Rossignol, surtout contre les abbés et les prêtres qu'il faut épargner moins que personne ».

C'était à l'occasion d'un nommé Roger de Brenois qu'il s'exprimait en termes aussi formels. Cet ecclésiastique, chassé à quinze ans de la maîtrise de Saint-Sulpice pour avoir corrompu des jeunes gens de son âge, était passé en Italie d'où il était revenu plus débauché peut-être qu'avant son départ. Les rapports de police lui prêtent les liaisons les plus suspectes et les propos les plus orduriers. Roger de Brenois était en quelque sorte le panégyriste attitré de la sodomie. Il allait jusqu'à dire que si le Roi connaissait son mérite, il le nommerait « grand maître de la b... en France ».

On comprend s'il fut vite appréhendé et mis sous les verroux.

Mais il semblait que le fléau se développât en raison même de l'activité qu'on apportait à le combattre : aussi Théro s'écriait-il dans une heure de découragement.

... « Il serait à propos de donner à M. Langlade le père l'inspection des boulevards, de la place Royale, du faubourg Saint-Antoine, de l'Arsenal et des cabarets des environs. Car il n'est pas possible qu'un officier puisse faire tout et il me paraît que le bien public et la gloire de Dieu demandent une autre disposition. Nous aurons l'honneur d'en référer ensemble... »

C'était au moment où d'Ombreval était appelé à la lieutenance de police. Théro redoublait de vigilance. Et ses lettres, à bâtons rompus, disent assez, en leur rédaction fébrile et brouillonne son ingérence dans les choses de la police, ingérence qui devait singulièrement déplaire à un magistrat ombrageux de son autorité.

« Avant que vous parliez au père prieur des Carmes, il sera bon que nous ayons ensemble une conférence ; et j'aurai l'honneur de vous donner quelques éclaircissements touchant le détestable Père Irénée contre lequel je vous avais envoyé un mémoire par M. d'Argenton, qui, à cause de M. l'abbé Saint-Albin, cet infâme, a été épargné. Mais il y a de nouveaux faits qui vous feront horreur. Je vous dirai aussi quelques particularités touchant le Père Denis.

« Je suis ravi que Dieu bénisse vos soins et, suivant les oracles de sa loi, il bénira votre famille.

« Donnez-vous la peine de faire venir le sieur Dru ; en le menaçant et en lui parlant avec bonté, vous tirerez de lui beaucoup de lumières.

« Il sera nécessaire d'ajouter les cabarets, le Roule et le faubourg Saint-Honoré à la commission du sieur Haynier.

« L'abbé de Carmoral est un démon. J'appris hier de nouveaux faits : le sieur Haynier nous en rendra compte.

« Je suis bien aise que M. d'Ombreval soit persuadé de la vérité de mon mémoire. Si j'avais l'honneur d'être connu de lui, il ne lui aurait jamais été suspect.

Chacun de ces ecclésiastiques aurait droit à une biographie spéciale, tant sa diathèse pédérastique diffère de celle de son voisin. Voici, par exemple,

l'abbé Lambert, neveu d'un magistrat bien connu, le Président Lambert de Thorigny, qui peut se vanter d'avoir eu une bien fâcheuse inspiration, le jour où il fit arrêter par ses cris d'*au voleur ! au voleur !* la plupart de ses domestiques. Ne prétendait-il pas en user sans rétribution ? Les vilains furent envoyés à Bicêtre, mais lui fut interné à Charenton ; et voyez encore chez lui cette particularité, mais commune celle-ci à bon nombre de sodomites. Il est convaincu des pires turpitudes et dans les lettres qu'il ne cesse d'écrire au lieutenant de police, il présente Charenton comme un antre de perdition.

Le cas de l'abbé Stéphanel, ancien aumônier des pages de la duchesse de Berry, est autrement mystérieux. Il était depuis longtemps signalé à la police. Simonet l'arrêta, pour l'avoir surpris « faisant un signal » à des jeunes gens ; et le porteur du Luxembourg donna raison à l'inspecteur. En tout cas, d'influents amis s'interposèrent pour éviter à Stéphanel la honte de Bicêtre : « J'ose vous dire, écrivait le chevalier d'Hautefort, qu'il y a eu des temps où il a rendu des services considérables à la France, ainsi que pourraient le confirmer MM. les Maréchaux de Tessé et le duc de La Feuillade, ainsi que moi, lors des guerres d'Italie... » Stéphanel, après des rélégalions successives qui le rapprochaient de Paris, put enfin y rentrer sans plus de formalités.

Il ne pouvait y avoir le moindre doute, pour l'abbé Caudeau, desservant à Bobigny, qu'on dût enfermer à Bicêtre, après lui avoir fait quitter la soutane. Le rapport des mouches, qui avaient joué avec lui le rôle d'agents provocateurs, étaient des plus concluants. Ce Caudeau leur avait tenu d'ignobles propos que les policiers avaient fidèlement transcrits ; et son impudence s'était doublée d'une imprudence qui devait lui coûter cher : n'avait-il pas affirmé que d'Argenson, très dur en apparence pour les sodomites, partageait leurs ébats et que le Cardinal de Noailles — le bienfaiteur de Caudeau — appartenait à la même confrérie : « il faisait venir les jeunes gens chez lui. » Enfin, se posant en homme très documenté, il avait soin de prémunir les gens qu'il tentait de séduire contre les inquiétudes de leur conscience : « Prenez-y garde, leur disait-il, les confesseurs révèlent les secrets de la confession. »

À une époque où les pratiques religieuses étaient un des facteurs les plus importants de la vie sociale, le cynisme et les insinuations de Caudeau le

désignaient aux châtiments les plus sévères. L'émotion n'en fut pas moins vive dans le camp de ceux qui s'arrogeaient le rôle de censeurs. Thérù, qui avait demandé la détention de Caudeau « jusqu'à la fin de ses jours », redoutait un mutisme le privant de ses meilleures armes. Ses craintes se résument dans ce *nota* qui accompagne assez souvent ses dénonciations : « Il faut remarquer que la première maxime que les infâmes qui sont à Bicêtre donnent aux nouveaux venus, c'est de ne rien avouer même à confesse. On l'a appris par ceux qui y ont été renfermés.

Caudeau fréquentait dans un monde de laquais et d'artisans où régnaient des habitudes qui, aujourd'hui encore caractérisent les classes dangereuses des grandes agglomérations urbaines. Ces vicieux personnages se désignaient entre eux par des surnoms ou des sobriquets rappelant et féminisant certaines particularités de leur... état civil. Ainsi Caudeau, était la *belle Abbesse*, Papeter, la *belle Papetière*, Lebrun, la *Duchesse de Nemours* ; Rousseau, le *Chevalier de la Cheville*, parce qu'il s'abandonnait à son charron. Ce dernier allait rendre visite, « en corps » à ses compagnons de débauche dans les cabarets borgnes où ils tenaient leurs assises.

L'abbé de Longin, lui, préludait à ses exercices par des coups de fouet ou de verges sur les reins des patients, — presque tous des écoliers. Pour s'introduire, sans coup férir, dans les pensionnats, il avait imaginé une singulière industrie : il se présentait chez les maîtres d'école comme acheteur de pupitres, de bancs, en un mot de tout cet outillage que nous appelons le mobilier scolaire. C'est ainsi qu'un officier d'église, Denise, « promoteur de la juridiction de M. le Chantre » découvrit les agissements de Longin, déjà signalé « par un visiteur » d'écoles : « Je l'ai surpris derrière une tapisserie avec un enfant où il m'a paru fort excéder la bienséance sous prétexte de châtimement. »

Thérù intervient à son tour. Il parle d'élèves du Collège Mazarin des pensions Bidault de Courbes, etc., enfants de dix et douze ans, que Longin « par un renversement de raison » attira chez lui avec des friandises et qu'il fouette « en se permettant d'autres attouchements libidineux. »

Paris n'était pas l'unique rendez-vous des infâmes. Versailles en était l'un des centres les plus recherchés, d'autant que la résidence royale en faisait comme un lieu d'asile, un lieu privilégié. Et c'était précisément cette quasi-

impunité, couvrant les grands seigneurs que leurs fonctions rapprochaient du Roi, qui entravait le plus les opérations de la police.

L'homme qui était en apparence le plus intangible de tous, quoique d'une humble extraction, parce que sa situation officielle lui permettait de favoriser des débordements dont il bénéficiait le premier, cet homme était Le Bel, concierge du château de Versailles. Ce personnage, aux termes d'un rapport rédigé par Simonet en 1722, était connu depuis plus de vingt ans comme un fieffé sodomite, et Théro aggravait une telle révélation de cette particularité que Le Bel hébergeait au château même ses complices.

Nous avons vu au commencement de ce chapitre les exploits des ... arracheurs de palissades en 1722. Les dossiers de la Bastille nous démontrent qu'en 1723, les charmilles du parc abritaient encore des couples d'infâmes. Le Prince de Chimay, le duc de Brancas et combien d'autres y promenaient leurs inavouables amours. Hubert, un de leurs mignons, en convint dans un entretien avec Alexandre, une des mouches les plus actives de la police, mais non des plus recommandables, car, sa mauvaise étoile, disons plutôt la contagion de l'exemple, lui fit prendre un jour le chemin de Bicêtre, où tant de ses victimes l'avaient précédé.

À ces noms viennent s'en joindre qu'on s'étonne de trouver sur de telles listes : le comte de la Marianne, lieutenant général des armées du Roi, le duc de Richelieu, qui avait sans doute toutes les curiosités, et jusqu'au prince de Conti, assez fastueux, paraît-il, pour payer dix louis chacun de ses caprices.

Dans ces conjectures, et probablement en guise de dérivatif, le lieutenant de police usa d'un expédient inattendu qui, par malheur, ne donna pas les résultats qu'il était en droit d'espérer.

Jusqu'alors nombre de sodomites avaient pu échanger le temps indéterminé de leur séjour à Bicêtre contre un engagement de six années dans les rangs de l'armée française. Des enrôleurs venaient faire leur choix parmi « les Simonnets » ; et les nouvelles recrues devaient être expédiées directement de Bicêtre à leurs régiments respectifs. Mais en admettant que ces tristes sujets ne fussent pas détournés en chemin de leur destination officielle, c'était une assez pauvre acquisition pour l'armée.

Or, à cette époque, le roi de Prusse, qui recherchait par toute l'Europe des géants pour sa garde, avait envoyé des officiers à Paris pour s'y procurer des colosses qu'en dépit de son avarice bien connue il payait fort cher. Son frère de Versailles n'y faisant pas opposition, ses agents se mirent à l'œuvre, et le lieutenant de police, enchanté sans doute de débarrasser non seulement la capitale, mais encore la France de pestes publiques, favorisa de son mieux l'opération. Nous en trouvons tout d'abord la preuve dans le dossier d'un certain Michaux qui comptait à son avoir pas mal de méfaits. Les policiers Haymier et La Janière lui reprochaient ses complaisances pour des sodomites de marque tels que le chevalier Féraud et l'abbé Desfontaines que Voltaire tira un jour de Bicêtre et qu'il paya de la plus noire ingratitude.

Michaux fut autorisé à travailler pour le roi de Prusse ; et il ne fut pas le seul. Pourquoi le lieutenant de police eût-il la fâcheuse inspiration de suspendre le cours de ses libéralités ? Il eût bien mérité de la France ; et qui aurait pu mieux l'apprécier par la suite que le futur roi de Prusse, le grand Frédéric, à qui Voltaire, très documenté sans doute, a si malicieusement octroyé le sobriquet anagrammatique de : « Seigneur Luc » ?

V

Les infâmes à la cour de Louis XV. — Le duc de la Trémoille. — Attentats et viols.

La corruption qui s'était attaquée sans succès à Louis XV n'avait pas cependant abandonné la partie. Elle fit une suprême tentative ; et cette fois, ce ne fut plus par les yeux qu'elle entendit donner au jeune prince une... leçon de choses, mais par un attentat des plus significatifs.

L'avocat Marais écrivait, en juin 1723, à un de ses correspondants :

« Le propre jour que le Maréchal de Villeroy est venu à Versailles, on a découvert que le jeune duc de la Trémoille premier gentilhomme de la Chambre du roi, lui servait plus que de gentilhomme et avait fait de son maître son Ganymède. Ce secret amour est bientôt devenu public, et l'on a envoyé le duc à l'Académie avec son gouverneur pour apprendre à régler ses mœurs. Le Roi a dit que c'était bien fait. »

Et l'épistolier, reprenant un mot qu'il avait prêté à la duchesse de la Ferlé, concluait :

« Voilà donc le tour des mignons et l'usage de la cour de Henri III. »

La correspondance de Voltaire vient confirmer l'anecdote : Le poète de la *Henriade* apprend comme nouvelle, à la présidente de Bernières, que le duc de la Trémoille est exilé pour avoir mis la main dans le haut-de-chausses du Roi.

Cette manœuvre de la part de ce joli garçon qu'était le duc de la Trémoille n'a rien qui nous surprenne. Il était coutumier du fait et ce fut grand dommage, car il était un des hommes les mieux doués de son temps.

Et quand il mourut, dans la fleur de son âge, les mémorialistes rendirent hommage à ses qualités et à ses talents. Certains mêmes prétendirent que l'on retrouva dans ses papiers ce gentil conte d'*Angola* qui fut attribué, par la suite, au chevalier de la Morlière, bien incapable de cette aimable débauche d'esprit.

Comme on pense bien, le... geste de la Trémoille causa quelque émotion à la Cour. On ne tarda pas à constater que le « vice infâme » se propageait, dans des proportions inquiétantes, parmi les jeunes seigneurs, et que bientôt tout Paris allait en être infecté. La police dut redoubler de vigilance. Ce fut alors que lui furent révélés des attentats autrement monstrueux, et autrement criminels que ceux dont elle avait eu jusqu'alors à connaître. Un certain nombre d'adolescents en avaient été victimes. Tous avaient été souillés. Les uns en étaient restés estropiés, d'autres étaient morts à l'hôpital. Quelques-uns avaient disparu sans laisser de trace ; plusieurs étaient partis pour l'étranger, valets complaisants de maîtres patentés.

Depuis plusieurs années, la voix publique désignait l'auteur de ces crimes. C'était un nommé Deschauffours, qui parvenait cependant à dépister toute recherche en changeant le plus possible de nom et de domicile. Il menait grand train, recevait chez lui des gens de qualité, des laquais « hors de condition », beaucoup d'étrangers, logeait, hébergeait, traitait somptueusement tous les hôtes parmi lesquels ne figurait aucune femme. Il avait dit-on, gagné une fortune « dans le système » c'est-à-dire en agiotant sur les valeurs de Law. En réalité, il était pourvu de rentes viagères, et touchait, par manière de supplément, de grosses commissions sur les livraisons de chair humaine que lui commandait sa clientèle aristocratique.

Une dénonciation formelle, appuyée sur des faits précis, décida de son arrestation.

Le 1^{er} juillet 1725, Deschauffours amenait chez lui le fils de la veuve Finet, jeune apprenti de seize ans ; et comme cet adolescent, ayant peut-être quelque vague pressentiment du triste rôle qui allait lui être imposé, hésitait à franchir le seuil de cette ténébreuse demeure : — Mais entrez donc, petit fripon, lui dit Deschauffour, ne vous faites pas prier.

Henri-Hilaire Finet fut presque poussé dans une pièce où se trouvaient, assis autour d'une table abondamment garnie, deux individus, mis à la

dernière mode, qui firent le plus gracieux accueil au nouvel arrivant. Ils l'invitèrent à prendre place entre eux deux, lui offrirent une aile de poulet et lui versèrent un verre de vin que l'enfant but à leur santé. Quelques minutes après, il sentait ses paupières s'appesantir, ses yeux se fermaient et bientôt il tombait dans une profonde torpeur suivie d'un lourd sommeil. Quand il se réveilla, il était seul et déshabillé. Il souffrait en même temps d'une douleur très vive à l'anus.

À son appel, accourut Deschauffours qui joua la surprise. Il lui demanda pourquoi ses vêtements étaient dans un tel désordre.

— Vous devez le savoir mieux que personne, répondit Finet ; c'est vous, ce sont vos amis qui m'ont mis en cet état.

— Petit malheureux ! fulmina Deschauffours, vous devriez rougir de honte. Vous avez tellement bu que vous en avez perdu la raison.

Je ne voulais pas vous le dire, mais vous avez retiré vos vêtements, enlevé vos culottes et commis tant d'impertinences que j'ai dû m'en excuser pour vous auprès des personnes respectables qui vous avaient si bien traité. Allez, petit misérable, décampez et que je ne vous revoie plus.

L'enfant rentra tout éploré chez sa mère et courut se coucher. La cuisson qu'il ressentait à l'anus était tellement brûlante que sa mère voulut l'examiner. Il avait le fondement écorché et maculé de sang. M^{me} Finet fit demander aussitôt le chirurgien irlandais Taylor qui demeurait dans la maison et qui constata en même temps et la blessure et la souillure du jeune homme.

Le lendemain, la mère portait plainte au commissaire Labbé contre Deschauffours ; et, le 3 juillet, Taylor venait déclarer, devant le magistrat, qu'Henri-Hilaire Finet avait été « violé et connu charnellement ».

À quelques jours de là, une information fut ouverte par le lieutenant de police, information que devaient suivre tour à tour l'arrestation du coupable, l'instruction du procès, le jugement et son exécution.

Nous avons retrouvé à la Bibliothèque nationale une copie de cette volumineuse procédure, mais nous estimons qu'elle est incomplète pour des raisons que nous déduirons plus tard : en tout cas, ce qui en subsiste est

suffisant pour établir la culpabilité de Deschauffours, et pour démontrer l'indignité du misérable.

Nous résumerons, aussi succinctement que possible et dans ses principales lignes, cette procédure, la plus considérable qu'on ait jamais instruite en matière de sodomie, à l'exception peut-être de celle de Gilles de Retz, le fameux Barbe-Bleue du moyen-âge.

VI

Les investigations de la justice. — Le procès de Deschauffours.

Ce fut une femme « la Picarde » — et cette revendication était fatale — qui dirigea les investigations de la justice.

Elles commencèrent le 16 juillet.

Le premier témoin interrogé fut un nommé Pain ou Painque, entré au service de Deschauffours, en 1721, alors que celui-ci demeurait rue des Bons-Enfants sous le nom de Moutier-Duplessis. Painque avait entendu parler de la mauvaise réputation de son maître, mais il n'avait rien vu chez lui de suspect. Toutefois, parmi les nombreux seigneurs qui fréquentaient chez Deschauffours, l'un d'eux, le marquis de Sautereau s'était plaint, devant lui, Painque, au maître de la maison, qu'il lui eût envoyé un valet dont l'Académie laissait fort à désirer. Et comme l'honnête Painque s'étonnait que ce gentilhomme fit mettre, à nu ses domestiques pour les mieux choisir, Deschauffour lui dit sèchement que le marquis de Sautereau était un fou ; mais il n'en donna pas moins congé à l'indiscret qui se permettait de telles réflexions.

Un autre témoin, le garde-française Regnault Poitret, avait connu, en 1719, Deschauffours qui se faisait appeler le marquis du Préau. Regnault Poitret était alors commerçant en bas de soie. Il était allé solliciter la clientèle de l'inculpé qui demeurait rue Poupée ; et il avait rencontré chez lui deux laquais beaux et bien faits que leur maître entourait des soins les plus tendres. L'un d'eux, nommé Picard, qui d'ailleurs paraissait tout diriger dans la maison, n'y voulait plus rester. Il « souffrait », disait-il, trop

de « choses contre sa conscience » pour lesquelles son maître et lui « pouvaient être tous les deux brûlés ». Devant ces insolentes menaces, Deschauffours capitula : il donna douze écus à Picard et le renvoya, répétant son éternel refrain que ce domestique était « un fou, quoique bon garçon ». Il eût été intéressant pour l'accusation de mettre la main sur le Picard qui reconnaissait si franchement son infamie ; mais qu'était-il devenu ? Poitret avait ouï dire que ce bon sujet s'était engagé dans les troupes du Roi de Prusse. Nous n'en serions pas autrement surpris, étant donné le racolage de sodomites qu'à cette époque le lieutenant de police consentait tacitement au profit du Roi-Caporal.

La déposition de Daniel Perron « garçon de cabaret » du marchand de vins Buffet n'était pas moins catégorique, et, par sa précision, serrait de près Deschauffours. Celui-ci avait pris plaisir à faire causer ce domestique, un jour qu'il lui avait apporté un panier de 24 bouteilles de vin. Il s'étonnait qu'il n'eût pas de maîtresse. — Jamais de la vie, avait répondu Perron. Les femmes sont trop quineuses et d'ailleurs coûtent cher.

— Parbleu ! avait appuyé Deschauffours ; et foin de ce sexe ingrat ! Parlez-moi d'un amant qui vous paie au lieu de rien vous demander et qui ne vous communiquera jamais de fâcheuses maladies. Et précisément, mon garçon, je connais un gentilhomme, qui, depuis qu'il vous a vu, s'est épris pour vous d'une sotte passion.

— À d'autres ; je ne suis pas de ce goût-là et je ne veux pas être brûlé. Perron décampa lestement et pria son maître de ne plus le renvoyer chez ce vilain.

Lorsque Deschauffours habitait rue Poupée, dans la maison de la Veuve Doreau « maîtresse de chambres garnies », la servante de cette femme « dite la Grande Jeanne », avait en quelque sorte espionné ce locataire étrange qui avait souvent pour pensionnaires des « décrotteurs et des Savoyards ». Elle était aux écoutes pour surprendre les secrets du maître et les conversations des deux laquais. Un jour, Picard voulant mener au cabaret son camarade Lafleur, celui-ci s'en était excusé sur les exigences du service : « il y avait grande compagnie » chez Deschauffours.

— Allons donc ! répliqua Picard, ils ont bien autre chose à penser, maintenant « qu'ils se tiennent tous attachés comme des hannetons. »

— Que voilà de vilains b... ! grommela Lafleur : je ne tarderai pas à les quitter.

La Grande Jeanne qui avait recueillie ce propos, signalait un incident autrement grave. Picard avait amené, un jour, chez son maître, un jeune homme qui en était sorti presque aussitôt, le visage enflammé, rajustant ses culottes et criant « à l'assassin ! » Tout en descendant l'escalier, il protestait contre « la trahison de ce coquin de laquais qui le lui paierait ». Cependant, huit jours après, il revenait chez Deschauffours, y fréquentait pendant un mois, puis disparaissait tout à coup. La Grande Jeanne avait appris qu'il était parti pour l'Écosse avec un seigneur anglais qui lui avait donné 3.000 livres et assuré une pension annuelle de cent pistoles. Ce jeune homme était le fils d'un tailleur de la rue du Four, nommé Duplan. Enfin la Grande Jeanne affirmait avoir reconnu, parmi les hôtes passagers de Deschauffours, M. de la Tour de Tessans et le Marquis de Sautereau fils.

Un des témoignages les plus accablants fut celui d'un « gagne-denier », âgé de seize ans, Vaupinesque, dit Chambéry, que ce misérable Deschauffours avait maquignonné en 1723, pour un comte sicilien, M. de Monticelli. Le grand Seigneur, après avoir interrogé cet enfant de la Savoie, après l'avoir examiné tout nu, manié et palpé comme une bête de prix, s'était décidé à en faire l'acquisition. Aussitôt, Deschauffours, qui avait assisté à la scène et encouragé l'acheteur dans ses bonnes dispositions, avait saisi le jeune homme entre ses bras, et Monticelli avait « connu charnellement » Chambéry « malgré ses cris et sa résistance ». L'italien reconnaissant, l'avait repassé, dans les mêmes termes, à Deschauffours : c'était, paraît-il, une des conditions du marché.

Monticelli avait donc agréé le petit Savoyard, comme laquais, et lui donnait, de ce fait, trente écus de gages par an. Il le fit coucher tous les soirs dans son lit, jusqu'au jour où le Père Anselme, un jacobin, à qui Chambéry se confessait, lui défendit « sous peine d'être brûlé par le feu du ciel » de continuer de telles abominations. L'enfant renvoya sa livrée au comte et donna aux pauvres les pistoles qu'il tenait de son maître occasionnel.

Puis ce fut la veuve Chauveau, une chapelière de la rue Gréneta, qui vint exposer ses doléances au lieutenant de police. Son plus jeune fils, parti de grand matin porter « des castors », rue Brise-Miche, où demeurait alors Deschauffours, n'était pas rentré le soir. Elle courut chez son client.

L'enfant ne revint avec lui qu'à onze heures. Quand la mère le ramena, il pleurait à chaudes larmes. Il lui avoua, chemin faisant, que Deschauffours l'avait conduit dans une maison de la rue Montmartre où « des Messieurs lui avaient donné le fouet et mis le doigt dans le c.. ». La mère l'examina aussitôt couché et lui trouva le « fondement tout écorché ». Le lendemain elle allait chanter pouilles au suborneur : celui-ci la jeta à la porte en lui disant qu'elle était folle. D'ailleurs, l'enfant ne put jamais reconnaître la maison de la rue Montmartre où il avait été violenté. Huit jours après il était parti, sous prétexte de se rendre à la messe ; et jamais on ne l'avait revu. Le fait se passait en 1719. Le mari de la femme Chauveau existait encore, et s'était défendu de porter plainte, dans la crainte de jeter du discrédit sur sa maison.

VII

Un rapport médico-légal. — La confection des eunuques.

En raison de ces dépositions, recueillies toutes le 16 juillet 1725, le lieutenant de police, Ravot d'Ombreval, ordonnait, le 18, l'arrestation de Deschauffours et son incarcération à la Bastille. Le 21, une Commission du Roi enjoignait au magistrat d'instruire le procès de l'inculpé.

Le même jour, le lieutenant de police interrogeait Deschauffours, qui opposait les dénégations les plus formelles aux charges relevées contre lui. De tous les noms qu'on lui citait, il ne voulait connaître que ceux de la Tour du Tressam, du marquis Spinelli, seigneur napolitain et du chevalier Forbwy, gentilhomme anglais ; encore prétendait-il ignorer qu'ils eussent des goûts anti-physiques.

D'Ombreval avait cité la veuve Finet et son fils. La plaignante fit une déposition identique à la première, ajoutant qu'elle eût toujours ignoré que Deschauffours était l'auteur du crime, sans la Picarde, une revendeuse à la toilette, qui pouvait mieux que personne éclairer la justice.

La veuve Finet produisait en outre un rapport rédigé par Taylor en collaboration avec un de ses confrères. Le chirurgien irlandais, voyant au bout de huit jours que, non seulement la plaie n'était pas cicatrisée, mais encore qu'il se formait une tumeur à l'anus, avait voulu prendre l'avis d'un spécialiste. Nous transcrivons ce rapport, à titre documentaire :

« Aujourd'hui mardi, dixième jour du mois de juillet mil sept cent vingt-cinq, nous Pierre Bornel, chirurgien juré expert reçu à Saint-Cosme, et

David-Edouard Taylor aussi chirurgien, nous serions transportés dans une maison sise rue des Mauvais-Garçons, faubourg Saint-Germain-des-Prés, où, étant montés au troisième étage sur le derrière, serions entrés dans une chambre ayant vue sur la cour où nous aurions trouvé un garçon lequel nous a déclaré être appelé Henri-Hilaire Finet et sentir une grande douleur au fondement.

« Lequel garçon, en présence de la nommée Marie-Geneviève Anquetil, veuve Finet, sa mère, nous aurions visité et, après avoir longtemps examiné la tumeur qu'il avait au fondement auprès de l'anus, aurions enfin reconnu que ledit Henri-Hilaire Finet devait avoir été connu charnellement et par copulation contre nature, attendu que la dite tumeur, ne provenait que d'un sang corrompu par une humeur étrangère et que la dite tumeur allait infailliblement dégénérer en cristallin, maladie qui ne pouvait provenir que d'une copulation en la façon susdite, et qu'il nous est défendu de panser et médicamenter.

« Mais, attendu que ladite Marie-Geneviève Anquetil, veuve Finet, et le dit Henri-Hilaire Finet, nous ont assuré que quand même ce que nous disions serait vrai, que cette défense ne pouvait avoir lieu dans le cas présent, puis qu'il est notoire que, si ledit Henri-Hilaire Finet a été violé et connu charnellement contre nature, il ne peut et ne l'a été que pendant un sommeil involontaire et assez puissant pour empêcher ledit Finet de sentir aucuns attouchements ni violences qu'on a pu lui faire.

« Sur quoi, nous susdits, à la requête de ladite Anquetil veuve Finet, aurions dressé le présent rapport pour servir ce que de raison, certifiant et attestant que ledit Henri-Hilaire Finet est atteint de maladie cristalline ; lequel rapport, nous soussignés, attestons et certifions véritable et dans la plus exacte vérité.

« Fait à Paris, les dits jour et an ; *ainsi signé* : Bonnet et Taylor. »

De nouveaux témoignages vinrent corroborer les précédents. Celui de Jeanne Trappel, servante chez l'huissier Vitrey, était plus particulièrement grave. Chez Deschauffours le sodomite était doublé d'un homicide. Quand Jeanne Trappel l'avait connu, comme locataire de son maître — il y avait bien six à sept ans — il avait déjà la réputation d'un homme à mœurs inavouables. Il attirait dans son appartement beaucoup de petits garçons qui

poussaient des cris épouvantables, parce qu'il les fouettait à tour de bras, Elle en remarqua un qu'il amena tout en pleurs et ne cessant de réclamer « son cher père et sa chère mère. » Pour l'obliger à se taire, Deschauffours le roua de coups de bâton. L'enfant garda le silence, mais il était grièvement blessé à la tête. Son bourreau, inquiet, envoya aussitôt son laquais chercher le chirurgien Vincent ; et quand l'homme de l'art fut arrivé, Deschauffours lui expliqua que cet enfant, dont il se disait le père, s'était ainsi meurtri la tête en polissonnant dans les rues.

— Mais, fit le chirurgien, après l'avoir pansé, cette plaie pourrait être mortelle.

— Ce ne serait pas une grande perte, répliqua l'infâme ; ce petit garçon est un enfant de l'amour ; et il ne manque pas de p... à Paris, pour le remplacer.

Quand Vincent sortit, après avoir reçu « quarante sols pour son dérangement, » Jeanne Trappel s'informa de l'état du petit blessé :

— C'est grave, lui dit le chirurgien, mais l'enfant s'en tirera... comme tous les bâtards.

Deschauffour envoya le pauvre petit diable, sous le nom de Jasmin, à l'Hôtel-Dieu, où il fut pris d'un transport au cerveau et mourut trois jours après.

L'huissier Vitrey ne voulut pas conserver plus longtemps dans sa maison cet homme abominable ; il lui donna congé pour le prochain terme.

Sa déposition, comme d'ailleurs celle du chirurgien Vincent, confirma la déclaration de Jeanne Trappel.

Augustin Caporal, garçon apothicaire de la maison Pillet, rue des Lombards, révéla une source, jusqu'alors ignorée, des revenus de Deschauffours. Il était seul dans l'officine, quand un individu, dont il apprit plus tard l'identité, vint le chercher en toute hâte pour étancher le sang d'un blessé.

— Apportez des onguents avec vous.

— Mais lesquels ?

— Ceux que vous voudrez.

Et Deschauffours (car c'était lui) conduisit le garçon apothicaire au deuxième étage d'une maison de la rue Saint-Martin, près Saint-Jean des Menestriers. Dans une chambre, gisait sur un lit, un jeune homme pâle, exsangue, les yeux fermés, sans mouvement ; il venait d'être châtré.

Et comme Caporal s'exclamait, Deschauffours le supplia de parler plus bas.

— Mais, insista le garçon apothicaire, c'était à l'opérateur qu'il appartenait de faire le pansement.

Pendant toutes ces explications, le jeune homme, qui s'était ranimé, s'évanouit de nouveau et Caporal dut lui porter secours.

Deschauffours lui mit un louis dans la main ; mais l'honnête apothicaire ne voulut accepter que « trente-cinq sols ».

— Surtout, soyez discret, lui dit Deschauffours en le reconduisant ; car mon parent doit bientôt se marier.

Caporal fit son rapport à son patron, d'autant que la principale locataire de la maison de la rue Saint-Martin l'avait instruit de particularités intéressantes. Cette femme, maîtresse d'hôtel garni, les répéta et les compléta en présence du lieutenant de police.

Elle connaissait la triste réputation de son locataire qui recevait beaucoup de « gens à équipage. » Elle vit entrer le futur eunuque et fut témoin... auriculaire (elle écoutait aux portes) de toute la scène.

— Vous ne me ferez pas souffrir, disait le patient.

Et comme il poussait des cris à fendre l'âme.

— Que vous êtes douillet ! grondait Deschauffours ; du courage, vous allez troquer une guenille contre une belle voix.

C'était, en effet, dans cette intention, qu'il était venu à Paris, envoyé par son père, le comédien italien Bizetti.

Mais Deschauffours avait choisi un maladroit opérateur, le fils du chirurgien Grégoire, qui s'était rendu compte de son insuffisance et qui craignit sans doute d'avoir maille à partir avec la justice, car il s'enfuit, épouvanté, abandonnant sa victime alors qu'elle le suppliait de ne pas la laisser périr.

Deschauffours promet à Bizetti de le soigner et le garda huit jours chez lui.

Le lieutenant de police s'étonnant que la femme Lefrance (c'était le nom de l'hôtesse) n'eût pas signalé un fait aussi grave au commissaire de son quartier, le témoin excipa de sa bonne foi : Picard, le factotum de Deschauffours, lui avait affirmé que Bizetti s'était résigné à l'ablation de ses testicules parce qu'ils étaient « gâtés. »

Mais de tous ces crimes, le plus odieux encore était le rapt d'enfants qui faisait du ravisseur une manière d'ogre, avide de chair fraîche, aussi bien pour le compte de sa clientèle que pour son propre plaisir. Il les « essayait » disait un des plaignants.

La déposition de Pierre Guillois, dit Champagne, valet de pied du Duc de Bouillon, qui vit, sans pouvoir l'empêcher, un de ces enlèvements, donne la sensation de cette apparition de vampire.

Il y avait quatre mois, au faubourg Saint-Antoine Pierre Guillois avait aperçu, à quelques pas de lui, un homme enveloppé d'un manteau rouge qui lui avait enlevé son enfant et s'était éloigné si rapidement qu'il n'avait pu l'atteindre. Il avait seulement su son nom par un domestique du duc d'Autin, qui avait cherché, lui aussi, à rejoindre les fuyards. Mais l'enfant, dont il voyait à peine les pieds sous « le manteau d'écarlate » où le cachait son ravisseur était déjà loin. Il ne reparut jamais et le père alla porter plainte au commissaire Labbé.

VIII

La confession de Deschauffours. — Sa condamnation. — Son exécution en place de Grève.

La disgrâce du Duc de Bourbon, premier ministre de Louis XV, disgrâce qui entraînait celle du lieutenant de police d'Ombreval interrompit pendant de longs mois, informations et interrogatoires.

L'instruction ne reprit qu'en mars 1726, avec la commission donnée par le Roi au nouveau lieutenant de police Hérault et l'invitant « à poursuivre le procès avec plus de diligence. »

L'interrogatoire subi le 5 avril par Deschauffours ne fut guère plus concluant que le premier. L'inculpé, qui persistait dans son système de dénégation avec une placidité et un sang-froid imperturbables, semble cependant se départir de son calme, quand il parle de la Picarde, son implacable dénonciatrice. C'est, prétend-il, une « vieille bécasse » à qui sa folie amoureuse pour Picard a fait tourner la tête. Il connaît le Comte Katia, le Marquis de Sautereau, Spinelli, le chevalier Forbwy, le baron de Troller, mais en tout bien tout honneur. Ce sont ses ennemis seulement qui l'accusent d'être Sodomite.

Le lieutenant de police Hérault était un homme maussade et irritable, impatient de toute contradiction. Il traita Deschauffours de « grand scélérat et de grand pendard » et lui soutint cette proposition audacieuse que « ses dénégations prouvaient son crime autant que les témoignages portés contre lui. »

Hérault cita une seconde fois à son tribunal les plaignants et les témoins entendus par son prédécesseur, et leur nouvelle déposition fut exactement conforme à la première.

La brutalité du juge instructeur ou le faisceau serré de preuves accablantes eut-il enfin raison de la résistance de l'accusé ; toujours est-il que, le 16 Mai, « après avoir un peu rêvé », comme le remarque le procès-verbal du jour, Deschauffours « se mit à genoux » et fit la confession de ses crimes.

Il reconnut d'abord qu'il avait endormi le jeune Finet avec du vin opiacé et qu'il l'avait livré ainsi, sans défense à deux sodomites moyennant la somme de deux louis. S'il avait pris successivement, les noms de Monsieur Duplessis, Préau, Desfourneaux, c'était pour échapper aux revendications des intéressés ou pour dépister les investigations de la police. Le cynique et inconscient Picard son laquais avait bien été son mignon de couchette, et son pourvoyeur à l'occasion. Ce n'était pas M. de Sautereau, mais le Marquis de Mérimville, qui avait refusé de prendre livraison d'un jeune garçon mal bâti ; celui-ci, un nommé Chanelle, fils d'un tapissier de la rue Tire-boudin, n'avait pas d'ailleurs « commis le péché ». Daniel Perron, le garçon marchand de vins, qui s'y était si énergiquement refusé, avait en effet tourné la tête au Comte de Trond, seigneur flamand, de qui Deschauffours devait toucher, en cas de succès, une prime de cinquante guinées.

Il reconnaissait pour sincère la déposition de Chambéry. Il avouait la vente Duplan. Il avait livré les jeunes Larchey et Bloireaux à sa clientèle étrangère. Il avait reçu trente-cinq louis pour la cession de Chauveaux emmené en Pologne par un seigneur du pays ; ses complices dans l'attentat de la rue Montmartre étaient les sieurs Guillain et Borghette. L'enfant, qui était mort à l'Hôtel-Dieu des suites de ses blessures était le fils d'un savetier nommé Le Nain : son meurtrier l'avait menacé de le tuer s'il parlait devant le chirurgien Vincent.

C'était pour le compte du prince Torelli qu'il avait fait châtré Bizetti : ce grand seigneur italien était un précurseur du comte de Sade ; il lui semblait qu'ainsi opérée sa victime lui offrît un nouveau condiment de luxure ; et ce malheureux Bizetti, qui s'imaginait y gagner une belle voix, devint presque aphone. Enfin Deschauffours déclarait avoir vendu douze louis à l'abbé

Coffratti le petit Guillois qu'il avait emporté sous son manteau et qui devait être à Lyon chez le marchand de vin Robert Leroux.

Le 24 mai, la Chambre de l'Arsenal condamnait Deschauffours à être brûlé vif en place de Grève.

L'exécution eut lieu le lendemain.

Un substitut du procureur du Roi, le spirituel romancier Gueulatte, a enregistré, dans son *Recueil*, l'arrêt qu'il accompagne des réflexions et particularités suivantes :

« Il fut étranglé, avant que d'être brûlé, suivant le *retentum* (clause atténuante) du jugement. Cependant un homme digne de foi, qui était près du bûcher, m'a dit qu'apparemment il n'avait pas été bien étranglé, parce qu'il lui avait vu faire un mouvement assez violent au moment où le feu l'entoura.

« Ce Deschauffours non seulement était convaincu du crime mentionné en cette sentence, mais encore il tenait école et b..., de Sodomie. Il ne fut conduit en grève qu'à 8 heures du soir ; et comme il n'y avait pas d'amende honorable, il était en habit brun, façon de surtout, la tête nue et paraissait très repentant ; c'était un petit homme, à ce qu'il m'a paru, d'assez belle physionomie, le visage assez assuré, et boiteux par accident d'une chute qui lui avait cassé la cheville du pied.

« Il avait trouvé le secret, avant d'être connu pour ce qu'il était, de se faire estimer de M. d'Argouges, lieutenant civil, qui l'avait même nommé tuteur onéraire de M^{lle} de Mortagne à qui il mangea près de 40.000 francs en deux ans de temps. Il avait un beau-frère, commissaire des guerres, et qui avait été attaché au roi Stanislas. Il avait été marié deux fois, était veuf et avait un fils. Ce fut le curé de Saint-Paul (Guéret) qui le conduisit au supplice dans le tombereau.

.....

« Deschauffours avait, à la Bastille, fait un espèce de testament écrit avec du charbon, par lequel il déclarait où étaient quelques-uns de ses effets et quelques procès qui étaient entre les mains de ses procureurs. Il le réitéra et le fit écrire et signer par le curé de Saint-Paul, son confesseur et le signa après la lecture du jugement.

« La confiscation de ses biens a été donnée à son fils ».

Détail assez piquant ; Deschauffours avait une sœur connue dans le monde de la galanterie, sous le nom de la Marquise de Barville.

Le procès, la condamnation et la mort de Deschauffours furent vivement et longuement commentés par les contemporains. On en parlait encore à la fin du XVIII^e siècle. Nous verrons plus tard quel parti en tira Voltaire.

Tous les mémorialistes qui écrivaient au jour le jour notent cette cause célèbre. Le *Journal* de l'avocat Marais transcrit l'anecdote suivante, écho de la lutte ininterrompue du Parlement contre un ennemi séculaire, à qui la légende prêta toujours des appétits anti-physiques :

« Le jour de l'aventure de Deschauffours, le feu prit au collège des Jésuites et on fait dire en prose au principal du collège : « Je ne sais comment cela est arrivé, car j'avais fait ma ronde exprès partout ; tout était en ordre, et il faut que l'on ait mis le feu pour avoir le plaisir de faire l'épigramme que voici :

Lorsque Deschauffours on brûla
Pour le péché philosophique,
Le feu, par vertu sympathique,
Passa jusque chez Loyola. »

Les *Mélanges* de Boisjournain citent aussi leur historiette qui rappelle assez bien celle de l'*arrachage des palissades*.

« Quand on cria l'arrêt dans la rue, les princesses de Condé demandèrent à leur mère, Madame la Duchesse, ce que c'était que la Sodomie.

— Une espèce de fausse monnaie, répondit-elle.

Comme bien on pense, les « faiseurs de couplets et de vaudevilles » ne se firent pas faute d'exploiter une mine aussi féconde. Les *Chansonniers* de Maurepas et de Clérembault le prouvent surabondamment. Une des pièces de ce double recueil, datée de 1726, chante, sur l'air des *Mirlitons*, les dignes compagnons du supplicié, La Valette, Boufflers, Chambonas, Rambures, Villars, d'Alincourt, Rabodange, Saint-André, voire un comte de Sade.

Un autre vaudeville, en 1740, ajoutait à ces noms celui du Maréchal d'Uxelles.

IX

Le procès de Deschauffours jugé par Voltaire. — Les complices. — Le peintre Nattier.

Le marquis d'Argenton, ce penseur qui devança son siècle, a écrit qu'on brûla Deschauffours, pour « faire honte au Roi du péché » qui l'avait effleuré.

De là à prétendre que le supplicié était une victime, il n'y a qu'un pas ; et Voltaire l'a presque franchi, lorsqu'il déclara, dans son *Dictionnaire philosophique*, sur le ton badin qui lui est familier en cette matière, que la justice fit au cas de Deschauffours une application abusive d'un texte des *Établissements de Saint Louis*.

« Si aucun est soupçonné de b..., dit cet article, doit être mené à l'évêque et si l'en était prouvé, on le doit *ardoir* (brûler) ».

Par b..., affirme Voltaire, Saint Louis entendait hérésie^[1] ; et ce fut précisément cette équivoque qui causa la perte de Deschauffours.

On aura beau jouer sur les mots, le coupable n'en avait pas moins commis toute une série de crimes abominables ; et en admettant que, de nos jours, il ne courût pas le risque d'une condamnation capitale, il serait certainement frappé d'une peine très sévère. Mais les châtiments, sous l'ancien régime, se déterminaient d'après des considérations autrement simplistes. Les fils de Sodome avaient été punis, au dire de la Bible, par le feu du ciel ; par analogie, les pédérastes de l'ère chrétienne devaient périr dans les flammes. Au reste, c'est l'éternelle menace de Théro et consorts, menace qui, dans leur pensée, doit donner à réfléchir et qui suffira pour

enrayer le mal. Car la... crémation de Deschauffours était inattendue. Et à une époque où les mœurs commençaient à devenir plus douces, cette exécution parut tellement atroce pour la répression de ce genre de crimes qu'elle fut la dernière.

Mais le gouvernement voulait qu'on la fît pour juste et nécessaire : car ce qu'il importait de frapper dans Deschauffours, c'était moins peut-être sa propre infamie que son influence néfaste sur la bande dont il était réputé le chef. Et ce dernier grief nous laisserait bien incrédule, si nous n'avions déjà remarqué que la procédure volumineuse conservée à la Bibliothèque Nationale nous paraissait incomplète.

En effet, nous n'y trouvons aucuns des noms que les mémoires du temps et que les papiers de la Bastille signalent comme ceux des prétendus complices du supplicié. Mais qui sait s'il n'en était pas de cette affaire, comme de ces complots où des administrations plus modernes, comprennent des gens fort étonnés d'avoir conspiré ensemble ? En tout cas — et nous l'avons fait observer déjà bien souvent, nul des grands seigneurs qui encourageaient l'ignoble industrie du proxénète ne figurait officiellement parmi les coupables qu'il importait de poursuivre. Et cependant, cet arrêt du conseil d'État, daté du 26 février 1726, est assez explicite :

« Le roi ayant été informé qu'une licence effrénée a porté des particuliers à se livrer à des crimes honteux ; que plusieurs autres n'ont pas rougi de leur faciliter en prêtant leurs maisons pour y commettre ces crimes et y recevoir ou séduire, par surprise ou à prix d'argent, les malheureux complices de ces désordres, Sa Majesté aurait chargé le sieur Hérault, conseiller en ses conseils, etc., etc., d'appliquer tous ses soins et de se donner tous les mouvements nécessaires pour découvrir les auteurs et les complices de ces désordres, de tout temps en horreur à toutes les nations qui les ont toujours fait punir avec une égale sévérité...

Cette histoire des sodomites ressembla quelque peu à celle de l'*affaire des poisons*. On découvrit plus qu'on ne croyait et surtout qu'on ne voulait.

La même juridiction extraordinaire qui avait été établie pour Deschauffours eut à connaître des crimes analogues imputés à un groupe d'individus incarcérés à la Bastille. Pas un de leurs noms, nous l'avons déjà

dit, ne se retrouve dans le procès que nous venons d'analyser. Et cependant, le dossier de l'un d'eux, Jean-Baptiste Nattier, dossier d'ailleurs très incomplet, porte sur une de ses fiches, que ce peintre du roi, membre de l'Académie, un maître en son art, était un complice de Deschauffours.

Nous publions cette fiche, écrite par Duval, premier secrétaire du lieutenant de police, parce qu'elle résume la tragique aventure de l'artiste. « Nattier (J.-B.) peintre (né en 1684) entré le 31 décembre 1725, avait été renfermé dans la cinquième chambre de la Tour de la Liberté. Il avait dit plusieurs fois à un bas-officier de la Bastille, placé auprès de lui pour le surveiller, que l'affaire pour laquelle il était arrêté allait mal et tomba dans certains moments dans une grande tristesse. Pour le distraire, on lui faisait prendre l'air dans la cour du château et se promener 4 ou 5 fois la semaine.

« Il s'était promené vendredi, veille de sa mort, pendant 3 heures de l'après-midi dans la cour ; étant remonté sur les 7 heures, ils soupèrent et jouèrent un piquet. Sur les 9 à 10 heures, Nattier se coucha, causa avec lui jusqu'à 11 heures 1/2. Il (le gardien) se coucha aussi ; et ils ont ensuite continué de causer par intervalles jusqu'à 2 heures 1/2.

« À 7 heures, en s'éveillant, il fut dans la dernière surprise de voir du sang sur le plancher et près du lit de Nattier. Il se jeta en bas du lit et frappa à la porte pour appeler le porte-clefs. On trouva Nattier mort dans son lit : il s'était coupé la gorge. Nattier avait 40 ans : il était impliqué dans l'affaire du fameux Deschauffours. »

Le double interrogatoire du gardien et du porte-clefs, conservé dans le dossier du suicidé, confirme la teneur de la note de Duval.

Nattier s'était coupé la gorge avec un couteau rond, non tranchant, servant à ouvrir les huîtres et portant le nom de *bastille*. On trouva sur le défunt « des feuilles de papier » à l'adresse de M. Nattier, rue Neuve-des-Petits-Champs, un microscope, une lorgnette et un porte-crayon en argent. Nattier avait pour livre de chevet les *Pensées* de Montaigne. Il avait tracé cet apophtegme au crayon, sur la feuille de garde toute blanche : « De deux mots (*sic*) il faut éviter le pis. »

Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Paul. Ses collègues de l'Académie de peinture prononcèrent sa déchéance ; et son tableau de

réception fut rendu à sa famille ; c'était — étrange coïncidence — l'Aventure de Joseph sollicité par la femme de Putiphar.

Il est une pièce capitale que nous n'avons pas trouvée dans le dossier, pièce à laquelle fait allusion ce billet adressé au lieutenant de police par Mesnard, premier commis du comte de Maurepas, ministre de la maison du Roi :

« Versailles, 17 juin 1726.

« Dans la procédure de Nattier qu'on m'a renvoyée, on a oublié copie de ce testament qui fait la principale preuve selon moi et qui, d'ailleurs, mérite d'être gardé pour le sang-froid dont il est dicté ! Si vous voulez bien le faire et me l'envoyer pour le joindre il n'y manquera rien. »

1. [↑] cf. Voltaire, *Prix de la justice et de l'humanité*, 1778, p. 78, [Gallica](#) (Note de Wikisource)

X

Le dossier de Nattier. — L'abbé de la Fare et le comte de Tavannes. — Une partie de Sodomites chez le baigneur Bonco.

Il semble que l'exécution de Deschauffours et le suicide de Nattier aient suffi à la vindicte publique. Car Maurepas ordonna, au nom du Roi, d'abandonner l'instruction ouverte contre les autres embastillés. Ceux-ci ne gagnèrent pas toutefois à cette mesure de clémence de recouvrer leur pleine et entière liberté. La plupart furent enfermés pour un laps de temps assez long à Bicêtre ; et même l'un d'eux qu'avait recommandé tout spécialement Théro, un certain de la Riotterie, dont la dépravation n'était pas d'ailleurs ordinaire, était encore sous les verrous vingt ans après. Il est vrai que, pendant cette longue détention, des lettres de cachet l'avaient promené par toute la France de couvent en couvent, à la fois maisons de santé et maisons de correction, d'où il trouvait toujours le moyen de s'évader pour être presque aussitôt repris.

Le bruit courut que des gens de qualité, atteints et convaincus des mêmes aberrations, avaient été enfin traités selon leurs mérites. Ainsi, l'abbé de la Fare, évêque de Laon, aurait été enfermé dans un séminaire ; et le comte de Tavannes « cordon bleu », envoyé en exil.

Si incomplet et si mutité qu'il soit, le dossier de Nattier, resté dans les *Archives de la Bastille*, contient encore des documents qui durent servir de base à l'enquête dirigée par le lieutenant de police. Ce sont deux listes de sodomites parisiens dressées sur des déclarations de dénonciateurs. Elles

contiennent des noms souvent donnés par Thérù. Et l'une d'elles débute par cette épigraphe : *Rex suos norit. Le roi connaîtra les siens.*

Qu'est-ce à dire ? Et comment interpréter une phrase mystérieuse qui rappelle, en le modifiant, un mot célèbre de la guerre des Albigeois ? *Rex* vise-t-il le lieutenant de police et *suos* la brigade d'agents provocateurs que nous avons déjà vus tant de fois fonctionner ? En tous cas, nous ferons remarquer que le document, attesté par une signature authentique, suit de près l'attentat du duc de la Trémoille sur la personne de Louis XV. La liste comporte vingt noms, entr'autres ceux de Moinet, conseiller au Châtelet, « frayant avec des laquais » ; Regnard de Lussaing, commissaire au Châtelet ; Largillière, le fils du peintre ; de Vouigny, maître des requêtes ; La Riotterie ; Manet, frère de la présidente Chauvelin « entretenu par le marquis de Beauvais à qui il a mangé plus de vingt mille écus en deux années ». Et le dénonciateur signait :

« Je certifie tout ce que dessus véritable de la manière que je l'expose pour index seulement. Protestant en outre de n'avoir jamais consenti ni acquiescé aucune proposition de la part de ceux énoncés dans la présente déclaration, ni de ceux que je sais passant publiquement pour tels, présumant au contraire sur ce que je ne sais pas positivement, n'entendant et ne voulant parler que de ceux qui m'ont recherché ou fait rechercher ainsi que je l'explique dans le présent. Fait à Paris le septième octobre mil sept cent vingt-quatre ».

Nicolas de TALLANT.

L'autre liste n'est pas signée, ni datée ; mais elle appartient, sans nul doute, à la même époque et paraît émaner d'un laquais bien renseigné, et qui invoque au besoin le témoignage de son expérience. Ses références sont de première marque ; nous en connaissons déjà quelques-unes, telles que Moinet, le marquis de Chamboran, l'abbé de Bérulle, le marquis de Villars.

En voici d'autres :

Le duc de Lorges ; Dubois, grand-maître des eaux et forêts ; Magny, dit Socrate ; l'abbé Conet « neveu du grand-vicaire, petit, jeune, blond, assez beau, habitué à Notre-Dame, il voit celui qui pour la clique s'appelle *Agnès*

de Chaillot ; le marquis d'Antraignes « Aimé Beauregard, page de l'hôtel Soubise que Devaux a produit également au duc de Villars-Brancas père et au duc de Crussol » ; les barons de Pelisse et de la Touche ; le duc d'Humières ; le marquis de Châlons ; de Bullion, prévôt de Paris ; le marquis de Saucourt ; de Marbeuf et combien d'autres !

Dénonciations, poursuites, emprisonnements, rien ne put arrêter cette déplorable perversion du sens génésique. Il serait fastidieux de reproduire les lamentations désespérées ou les furibonds anathèmes de Théro qui, pendant près de huit ans encore, devait continuer à Rossignol l'honneur de ses confidences. Peut-être l'âpreté de la persécution et la perspective du bûcher de Deschauffours diminuèrent-ils tout d'abord le nombre des sectateurs de Sodome, mais ce qu'il en resta n'abandonne rien de ses rites les plus abjects. Voici ce qu'en rapportait un espion de police, cinq mois à peine après la mort de Deschauffour :

« 30 octobre 1726.

« La dernière partie que Delaunay a faite avec le comte de Villaines, il y avait M. d'Anonville, capitaine aux gardes, M. le chevalier de Boissieux, M. le prince de Bouillon et un appelé Langevin qui a servi à M. le Duc. C'est le jour qu'ils ont forcé cette fille. Ces choses-là se sont faites chez Bonco, baigneur, rue des Saints-Pères, dans la chambre du sieur Boissieux, en sorte qu'il y a eu un particulier qui, logeant dans la même maison, à côté de cette chambre, qui a été obligé de déménager et de prendre une chambre sur le derrière à cause des dérèglements qui se passent dans la chambre dudit sieur de Boissieux.

« Pendant que ces Messieurs ont forcé cette fille par derrière dans la chambre, il y avait dans l'antichambre un garçon baigneur qui rasait ledit sieur de Boissieux et une servante de chez Bonco. Et on entendait qu'elle criait « au voleur, » et qu'elle disait qu'on l'avait fait venir pour des seigneurs, mais que c'étaient des voleurs, et si ce n'était pas assez de jouir d'une fille par-devant, sans la forcer par derrière.

« À quoi un des Messieurs qui la forçaient lui disaient :

« — Regarde donc, B... si Langevin fait tant le difficile que toi.

« Ce qui fait connaître que l'on faisait pour lors à Langevin les dernières infamies. Ils ont ensuite été obligés de renvoyer cette fille dans un fiacre, parce qu'elle ne pouvait plus se soutenir et ils lui ont donné cinq louis.

« C'était Duchesne, laquais de M. de Boissieux, qui avait amené cette fille.

« Les faits ci-dessus ont été déclarés par le laquais du comte de Vilaines à sa belle-mère qui les a redites au sieur Pronier. »

Ce comte ou plutôt ce marquis de Vilaines, d'Argenson le revit quatorze ans après, intrigant à la Cour pour le compte des Jésuites et le cardinal de Tencin. Il le trouva « complimenteur, léger, cavalier et éloquent ». Mais c'était toujours le grand-croix de l'*Ordre de la Manchette* « ce désordre de jeunesse qui porte à l'amitié et conduit au cœur tendre pour ses amis, quoique le désordre y cesse avec les violentes arsées qui font le b... » Car, ce qu'il faut lire et retenir entre les lignes de cette phrase amphigourique, c'est que Vilaines avait conservé sa petite cour de mignons, tout en paraissant se convertir : sa névrose passionnelle avait versé dans la dévotion : « Ces pauvre b..., écrit le marquis d'Argenson, ont le c... dans un bénitier ». Et ici encore, le mémorialiste donne une preuve nouvelle de cette intuition merveilleuse que nous avons si souvent relevée dans son attachant journal. Les hommes égarés par un vice infâme ont une faiblesse intellectuelle qui les prédispose, malgré leur tendance à la dissimulation, à se rapprocher d'une religion qui les repousse. Ils seraient certainement mieux sous la douche que dans le bénitier. Et il est assez particulier que pas un seul médecin, au XVIII^e siècle, ne se soit avisé d'étudier la Sodomie au point de vue pathologique. Peut-être eût-il craint d'entrer en lutte avec l'Église dont il ne devait jamais être, en ce temps-là, que le très humble serviteur.

XI

Voltaire et les infâmes.

L'abbé Théro n'était pas seul, nous l'avons dit, à dénoncer les Sodomites. Un autre régent du collègue Mazarin, Dupuis, s'acquittait également de la même tâche, avec moins de continuité peut-être, mais avec autant d'âpreté et de mauvaise foi.

C'est ainsi que, dans le courant du mois de mai 1725, le lieutenant de police d'Ombreval, qui avait fait enfermer à Bicêtre l'abbé Guyot-Desfontaines, convaincu depuis longtemps déjà du « crime infâme », recevait, à propos de ce triste personnage, la note suivante, non signée, mais écrite de la main même de Dupuis :

« On dit que le sieur Arouet de Voltaire est dans la disposition de solliciter la liberté de son cher et intime ami l'abbé Guyot-Desfontaines, et que, s'il n'ose le faire ouvertement, il emploiera le crédit de quelques personnes de considération et d'autorité ; mais si on veut s'informer de la vie que ce poète a menée depuis qu'il est sorti du collège des jésuites et si on examine les gens qu'il a fréquentés, on n'aura point d'égard à ses prières ni à celles de ses amis comme très suspects.

« À la sortie du dit collège, il fut pensionnaire au collège des Graffins et il était alors en commerce avec quelques infâmes, entre autres avec le Chevalier Ferrand, ancien et fameux corrupteur, demeurant rue de Bièvre, et, si on voulait le faire visiter, on trouverait qu'il a actuellement du mal qu'on ne gagne point à faire des vers et que l'abbé Desfontaines est digne d'être mis au nombre de ses amis. »

Hâtons-nous de dire que cette accusation est une insigne calomnie. Nous qui avons étudié dans les plus intimes et minutieux détails la vie de Voltaire, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que pas un fait n'est venu corroborer l'étrange assertion de Dupuis. Le moindre soupçon eût-il plané sur les mœurs d'un homme si redouté et si détesté, que ses ennemis en eussent assourdi les oreilles de leurs contemporains. Or, personne, que nous sachions, n'a formulé contre lui pareille imputation. Il est certain que Voltaire n'était guère difficile sur le choix de ses relations mondaines et qu'il vécut maintes fois, comme nous le verrons plus tard, sur le pied de la cordialité la plus parfaite, avec des gens de mœurs inavouables. Il n'est pas moins vrai, d'autre part, qu'en raison de sa légèreté coutumière et de son indépendance d'opinion, il traitait presque de gentillesse, et tout au plus de peccadille négligeable, une des plus déplorables dépravations du sens génésique. Mais c'était là une virtuosité essentiellement platonique que pratiquèrent d'ailleurs nombre d'esprits forts du XVII^e et du XVIII^e siècles.

Quoi qu'il en soit, les inexactitudes flagrantes que nous relevons dans le billet de Dupuis doivent déjà nous en faire suspecter la sincérité.

Personne n'ignore que Voltaire accomplit le cycle de ses études au collège de Louis-le-Grand et qu'il n'en sortit, dans le cours de sa dix-huitième année, que pour commencer son droit. Il n'entra donc pas au collège des Graffins, comme l'affirme son dénonciateur ; au surplus, aucun des biographes de Voltaire n'a signalé cette particularité. Il en va de même pour le « mal » sur lequel Dupuis se plaît à goguenarder, sans en définir autrement le caractère. S'agit-il en effet d'une affection vénérienne, ou de la « cristalline », le châtiment ordinaire des mignons de couchette ? Les contemporains du poète, et même les indifférents, n'eussent pas manqué de faire des gorges chaudes sur une maladie qui avait toujours le privilège d'égayer le grand public. Or, nous n'avons trouvé nulle part la moindre allusion à ce péché de jeunesse.

En réalité, Voltaire qui avait été très gravement atteint de la petite vérole, vers la fin de l'année 1723, était encore souffrant en 1725 ; sa correspondance le dit du reste. Et c'est même à partir de cette époque qu'il ne cessera de se lamenter sur la faiblesse de sa santé jusqu'à la fin de ses jours.

XII

Voltaire et l'abbé Servien.

Arouet, écolier à Louis-le-Grand, était dans cet état psychophysiologique particulier à tous les adolescents qui subissent bon gré mal gré les rigueurs disciplinaires d'une vie quasi-claustrale, il sentait bouillonner en lui les ardeurs de la puberté ; et dans son cerveau tourbillonnaient les plus affolantes visions. Or, des relations familiales permirent au collégien, turbulent et nerveux, de faire de ses rêves de très palpables réalités. L'abbé de Châteauneuf, un des amis — le dernier peut-être — de Ninon de Lenclos, conduisit le jeune Arouet, son filleul, qui était un petit prodige dans cette belle « maison du Temple » ouverte aux disciples d'Épicure, sous les auspices des deux Vendôme. L'enfant y connut ces fameux sybarites qui avaient nom Chaulieu, La Fare, Courtin et, avec eux, combien d'autres voluptueux, dont la libre-pensée était le seul culte et le plaisir, l'unique règle. Cette fréquentation se continua quand Voltaire sortit de Louis-le-Grand ; et bientôt, à une telle école, le jeune homme prit, avec l'exquise politesse de ses nouveaux éducateurs, ce goût si vif de la dissipation mondaine qui devait donner à l'inquiète mobilité du plus impressionnable des philosophes tant de joies et de... tourments.

Les maîtres de la maison étaient, au point de vue moral, fort peu recommandables et surtout le frère du Grand-Prieur, le duc de Vendôme, cet illustre guerrier, dont Saint-Simon flétrit, en termes si expressifs, les appétits abjects et les tares syphilitiques.

Parmi leurs commensaux figurait un conseiller à la cour des Aides, nommé Ferrand, qui disputait la palme de la poésie érotique et badine à

l'Anacréon du Temple, l'abbé de Chaulieu. La muse de Ferrand s'exerçait avec non moins de facilité sur des sujets beaucoup plus scabreux, comme l'atteste le recueil de *Pièces libres* attribuées à ce magistrat. Or, Voltaire, dans ses œuvres, rend maintes fois hommage au talent distingué de son ancien compagnon de table ; et nous serions bien surpris, si ce Ferrand n'était pas le chevalier que le billet de Dupuis dénonce comme le plus vil des corrupteurs ; car nous ne connaissons pas d'autre ami de Voltaire qui porte ce nom de Ferrand. Toutefois aucun témoignage du temps ne vient confirmer l'odieuse accusation si délibérément sortie de la plume délatrice.

Par contre, il est un autre habitué du Temple, plus cher encore à Voltaire, que, depuis longtemps, la clameur publique traitait d'infâme et contre qui Théro fulminait ses plus violents réquisitoires. Nous voulons parler de cet abbé Servien, fils du grand diplomate Abel, que Saint-Simon représente comme « décrié pour ses débauches » bien que « d'excellente compagnie et de beaucoup d'esprit ».

Il n'était pas moins célèbre par sa disgrâce. Il fut chassé de Paris en 1712, pour avoir raillé, à l'Opéra, une cantate en l'honneur du roi, cantate dont la platitude était écœurante. Mais il contrefit le malade et se lamenta de telle sorte qu'il obtint la révocation de sa lettre de cachet. Son exil ne l'avait pas rendu plus sage. Cet abbé devait avoir une horreur profonde pour la littérature officielle, car il recommença, en 1714, ses pantalonades à l'Opéra : un mot sanglant, décoché contre le Roi, l'envoya à Vincennes, d'où il ne sortit que dix-huit mois après, au lendemain de la mort de Louis XIV.

Pendant qu'il était sous les verrous, Voltaire s'efforça de le consoler en lui adressant une épître, fort galamment tournée, ma foi, qui débutait ainsi :

Aimable abbé, dans Paris autrefois,
La Volupté de toi reçut des lois

Il est certain que l'irrévérence de Servien pour le Roi-Soleil dut contribuer à cette longue et rigoureuse détention ; mais il est permis de croire que la police profita du prétexte pour enfermer un homme dont l'immoralité faisait scandale.

Les papiers de la Bastille démontrent que l'abbé Servien avait « la passion des jeunes garçons » ; et Duclos l'affirme dans une anecdote de ses *Mémoires secrets*.

Un jour, dit-il, que Servien pressait un peu trop vivement, à l'Opéra, un jeune homme, celui-ci s'écria :

— Que me veut ce b... de prêtre ?

— Monsieur, répliqua l'abbé d'une voix douce, je n'ai pas l'honneur d'être prêtre.

J'aime mieux son mot, resté classique, alors qu'il tentait de percer la foule, pour assister à la réception d'un Académicien de mérite assez mince :

— Il est plus difficile d'entrer ici que d'y être reçu.

L'abbé Servien mourut, en 1716, chez Martel, le danseur de l'opéra, « où il fut surpris », dit Saint-Simon. Cet hôte assidu de l'Académie Royale de Musique, ce fidèle habitué des soupers du Temple, ne pouvait plus dignement finir.

XIII

Voltaire et le marquis de Courcillon.

Vers la même époque, Voltaire cultivait d'autres amitiés qui n'étaient pas moins compromettantes. À vrai dire, il ne les affichait pas aussi publiquement ; mais il leur réservait des trésors d'indulgence, témoignant, chez ce jeune homme de vingt ans, d'une absence de préjugés qui est plutôt le propre de sceptiques ou de désabusés.

C'est ainsi que Voltaire en usait avec le marquis de Courcillon, le triste fils de l'annaliste Dangeau et le représentant autorisé d'une génération, issue en quelque sorte, par une réaction inévitable, de l'hypocrisie pudibonde et bigote d'un règne à son déclin.

Courcillon n'était pas, toutefois, le premier venu. Il était bien fait de sa personne, élégant et disert, d'une bravoure à toute épreuve et d'une belle humeur à dérider cette cour si grave de Versailles ; mais Saint-Simon, avec son scalpel impitoyable, met à nu les vices que dissimule une si brillante enveloppe. Courcillon venait précisément d'être opéré de la fistule, et Saint-Simon le croquait dans ce magistral crayon :

« Il avait beaucoup d'esprit et même orné, mais tout tourné à la plaisanterie, à bons mots, à méchanceté, à impiété, à la plus sale débauche, dont cette opération passe publiquement pour être le fruit. »

Une sorte d'insensibilité physique, qui semblait encore augmenter son inconscience morale, lui rendait la tâche facile. Blessé, peu de temps après, à la bataille de Malplaquet, il avait dû subir, par deux fois, l'amputation de la cuisse ; et pendant ces opérations, il s'était montré d'une gaîté folle. Il avait joué au farceur et débité les calembredaines les plus extravagantes.

Courcillon survécut à cette terrible mutilation, et de retour à Versailles, n'en reprit que de plus belle sa vie de désordre et de débauche. S'il ne méconnaissait que trop le théâtre de l'Amour, il avait au plus haut point l'amour du théâtre ; mais ses détestables habitudes en désespéraient les actrices. Aussi Voltaire fit-il de cette anomalie l'objet d'une satire qui porte, dans son œuvre, le titre de l'*Anti-Giton*, mais qu'il avait primitivement dénommée la *Courcillonade*. Celle-ci était dédiée à la Duclos de la Comédie-Française, l'*Anti-Giton* à l'admirable Adrienne Lecouvreur, qui venait de débiter dans la carrière par plusieurs auditions aux soupers du Temple.

En tout cas, le jeune poète semblait vouloir s'attaquer au dieu de l'Amour anti-physique, qui, au dire de son adversaire, ne recrutait que trop de prosélytes en France. Et cependant nous voyons apparaître ici cette tendance d'esthète, que nous avons déjà signalée chez Voltaire, tendance d'origine toute païenne, qui trouve comme une excuse dans la beauté physique et intellectuelle aux pires dépravations.

Ainsi ce dieu de l'Amour anti-physique que l'auteur met en scène et qui « paraît sous humaine figure »,

... N'a point l'air de ce pesant abbé,
Brutalement dans le vice absorbé,
Qui, tourmentant en tous sens son espèce,
Mord son prochain et corrompt la jeunesse :
Lui, dont l'œil louche et le masque effronté
Font frissonner la tendre Volupté,
Et qu'on prendrait dans ses fureurs étranges,
Pour un démon qui viole des anges.
Ce dieu sait trop qu'en un pédant crasseux
Le plaisir même est un objet hideux.
D'un beau marquis il a pris le visage,
Le doux maintien, l'air fin, l'adroit langage ;
Trente mignons le suivent en riant ;
Phillis le lorgne et soupire en fuyant,
Ce faux Amour se pavane à toute heure
Sur le théâtre aux Muses destiné... »

Remarquez le portrait, si fort poussé au noir, du butor qui « fait frissonner la tendre volupté. » Ce n'est pas un être de raison : le poète vise, au contraire, un personnage très vivant, dont le nom est resté inconnu, mais assurément quelque odieux pédagogue et qui sait ? peut-être un de ces régents contre qui Voltaire, déjà vindicatif, avait dû conserver de terribles rancunes. L'*Anti-Giton* ayant couru tout Paris sous le nom de son auteur, la dénonciation de Dupuis pourrait bien être un acte de représailles suggéré par l'esprit de corps.

Et cependant la conclusion du satirique est conforme aux lois de la morale. Si séduisant que soit le dieu de l'Amour anti-physique sous les traits d'un beau marquis — lisez Courcillon — il doit céder la place à des divinités plus orthodoxes. Et Voltaire de catéchiser l'actrice bénéficiaire de sa dédicace :

À l'hérétique il faut prêcher d'exemple.
Prêchez donc vite et venez, de ce jour,
Sacrifier au véritable amour.

Le vœu est d'autant plus méritoire, si la comédienne est, comme on l'assure, Adrienne Lecouvreur, que Voltaire en était alors littéralement fou.

Ses adjurations parvinrent-elles à convertir le pécheur ? Nous voudrions le croire. Ce qui n'est pas douteux, c'est que, peu de temps après, soit par indifférence, soit par hygiène, soit pour tout autre motif, Courcillon ne faisait plus parler de lui. Et Voltaire de s'alarmer. Aussi, dans une épître au duc d'Aremberg, jeune viveur doublé d'un abominable fumiste, supplie-t-il cet infatigable fêtard d'aller relancer son camarade de plaisir : Va chercher, lui dit-il, va chercher

Courcillon, qui toujours du théâtre dispose,
Courcillon dont ma plume a fait l'apothéose,
Courcillon qui se gâte, et qui, si je m'en croi,
Pourrait bien quelque jour être indigne de toi.
Ah ! s'il allait quitter la débauche et la table,
S'il était assez fou pour être raisonnable,

Il se perdrait, grands dieux ! Ah ! cher duc, aujourd'hui,
Si tu ne viens pour toi, viens par pitié pour lui !
Viens le sauver ; dis-lui qu'il s'égare et s'oublie,
Qu'il ne peut être bon qu'à force de folie,
Et, pour tout dire enfin, remets-le dans tes fers. »

L'exhortation est peut-être d'un ton un peu vif. Mais il faut savoir quel salpêtre était déjà ce poète de vingt ans, et ne pas donner à sa pensée une interprétation qu'elle ne comporte pas. Courcillon s'est évadé de la grande vie ; d'Aremberg l'y ramènera, d'Aremberg qui, par parenthèse, et pas plus d'ailleurs que Voltaire, n'encourut les griefs si justement reprochés à Courcillon.

Au reste, les jours de celui-ci étaient comptés. La petite vérole l'enlevait en 1720 ; et la malignité publique décochait une dernière épigramme au défunt, en prétendant, par la plume d'un nouvelliste anonyme, que le Père Enceline avait écrit une « vie de feu M. de Courcillon dédiée... aux pages. »

XIV

Voltaire et le duc de Villars.

En des milieux plus respectables, la jeunesse de Voltaire connut d'autres amitiés qui l'étaient beaucoup moins... respectables.

Ce fils de robin avait dû à la finesse de son esprit et à la pétulance de sa gaîté, d'être accueilli dans les salons les plus aristocratiques et reçu dans de magnifiques propriétés suburbaines, où s'esquissait déjà *la Vie de Château*. C'est ainsi qu'il allait villégiaturer à Vaux dont le vieux maréchal de Villars faisait si galamment les honneurs à ses invités. Voltaire était plus particulièrement goûté du vainqueur de Denain, mais il était en relations suivies avec le fils de l'illustre guerrier. Or, le jeune marquis de Villars était d'une immoralité notoire. Il s'écartait volontiers des champs de bataille, et son unique souci était de se composer une harmonieuse toilette qu'il portait avec une grâce efféminée. Les papiers de la Bastille le signalent comme un des pires corrupteurs de la jeunesse ; et la voix publique était d'accord sur ce chapitre avec la police. On apprit un jour que le « beau Villars » était sérieusement épris de la princesse de Lixin. Le fait parut si invraisemblable qu'un mauvais plaisant osa envoyer à la grande dame le quatrain suivant :

Il est donc converti, par tes charmes vaincu !
Ne t'enorgueillis point de ce faible avantage,
C'est le magique effet des traits de ton visage
Qui forment à ses yeux l'apparence d'un c...

Jusqu'à sa dernière heure, Villars, qui, malgré sa détestable réputation, avait hérité de toutes les charges, fonctions et honneurs de son père, vit accoler à ce nom glorieux l'épithète infamante de Sodomite et, à sa mort, son épitaphe fut vite trouvée :

Ci-gît l'*Ami des hommes*.

L'allusion était peu flatteuse pour le marquis de Mirabeau, cet économiste à outrance, qui devait le même nom à sa publication, d'ailleurs fort peu intéressante, de l'*Ami des hommes*.

La liaison de Voltaire avec Villars, dont l'auteur de *la Henriade* devait être plus tard le collègue à l'Académie française, survécut à la mort du vieux Maréchal. Le nouveau duc de Villars avait deux autres passions, au moins plus avouables, celle du jeu et celle du théâtre. La première l'eût ruiné s'il n'avait été prodigieusement riche ; la seconde le rendit parfaitement ridicule. Ce fut à lui que Voltaire dit un jour en manière de compliment :

— Monseigneur, vous avez joué comme un duc et pair.

Il lui servit encore un plat de sa façon, quand il l'appela dans sa *Pucelle* :

Imitateur du premier des Césars.

Il prétendit toutefois que ce vers était une interpolation d'imprimeur insolent ; mais ne trouvons-nous pas dans son *Sottisier*, découvert à Saint-Pétersbourg par Léouzon-Leduc, cette épigramme suffisamment caractéristique :

Sur le duc de Villars.

La tendresse du duc me paraît un problème.
On dit qu'il aime Iris, et je ne le crois pas.

Elle a trop peu de ce qu'il aime,
Et trop de ce qu'il n'aime pas.

Si la rime n'existe pas, la raison reste immuable... comme le procédé : avec les amis, la griffe se fait à peine sentir et sous quelle patte de velours !

Il en va de même pour l'abbé d'Amfreville, si fréquemment flétri dans les papiers de la Bastille par cette note de police : « avec ses laquais ». Voltaire l'avait maintes fois rencontré chez la Présidente de Bernières, où tous deux étaient reçus et traités comme les enfants de la maison. Le premier croque en une ligne le portrait du second : « Un ventre de prélat avec une tête de chérubin. » Il le couvre de fleurs, il en admire « l'imagination vive et féconde » et s'écrie, dans un accès d'enthousiasme. « Quand on est avec M^{me} Du Deffand et l'abbé d'Amfreville, il n'y a personne qu'on ne puisse oublier. » Il est vrai que le *Sottisier* réserve au chérubin cet aiguillon :

« Un jeune homme disait à ce b... d'abbé d'Amfreville.
— Monsieur, j'avais des cheveux qui me tombaient sur le c...
— Ah ! Monsieur, ils étaient bien heureux ! »

XV

L'abbé Desfontaines. — Le séjour à Bicêtre.

Nous ignorons si l'abbé Guyot-Desfontaines fréquentait assidûment chez la présidente de Bernières, mais nous savons qu'il était cousin de son mari ; et cette parenté expliquerait, à défaut de tout autre motif, les pressantes démarches de Voltaire en faveur du prêtre coupable ; seulement, hâtons-nous de le dire, des sentiments d'un ordre plus élevé déterminèrent surtout une intervention, qu'une dénonciation aussi méprisable qu'injuste aurait fort bien pu rendre dangereuse pour le solliciteur. Car, il faut le proclamer très haut, le premier mouvement de Voltaire, en présence de l'arbitraire, de l'iniquité, de la violence, fut toujours de voler au secours des opprimés et d'embrasser leur cause. Et ce sera l'éternelle gloire de cet homme, à qui l'on peut justement reprocher tant de fautes, d'avoir su se les faire pardonner par son ardent amour de la justice et de l'humanité.

Était-il réellement convaincu de l'innocence de Desfontaines, quand il implorait pour lui la clémence du lieutenant de police ? Quoique le dénonciateur Dupuis ait prétendu que l'abbé était « le cher et intime ami de Voltaire », celui-ci affirma toujours qu'il connaissait à peine l'homme qui devait faire un si pressant appel à ses bons offices ; et, de fait, dans sa *Correspondance*, avant le mois d'avril 1725, on ne voit mentionné qu'une seule fois le nom de Desfontaines. C'était en octobre 1724. L'abbé sollicitait une place de secrétaire auprès du duc de Richelieu, place qu'avait refusée Thiériot, un ami de Voltaire : mais celui-ci, ne trouvant pas Desfontaines « convenable » pour ce poste intime, s'était refusé à soutenir sa candidature ; toutefois il voulut bien appuyer celle d'un nommé Davou

que l'abbé était venu lui recommander chaudement. Une lettre de Voltaire à la présidente de Bernières relate, par le menu, toutes les phases de cette négociation.

Ce n'était pas que Desfontaines ne pût se prévaloir de titres sérieux à une situation d'ailleurs plus honorable que lucrative. Il était de bonne famille ; il avait fait d'excellentes études chez les Jésuites, s'y était distingué comme professeur pendant quinze ans, avait rempli les fonctions de bibliothécaire dans d'illustres maisons et finalement avait été chargé par l'abbé Bignon de rédiger le *Journal des savants*. Sa notoriété s'en était sensiblement accrue. Comme il avait une certaine rectitude de jugement, beaucoup de goût, du mordant et de la vivacité dans le style, il s'était fait remarquer par des articles de critique, qui eussent été unanimement applaudis, sans leur tendance un peu trop marquée à la satire et au dénigrement. Il est assurément, dans la critique dramatique, un des chefs de cette école, qui se prévaut de sa culture intellectuelle et de son gros bon sens, pour traiter à coup de fêrule et même de trique ses justiciables. Desfontaines devait apprendre, à ses dépens, ce qu'il en coûte de jouer à l'Aristarque, surtout quand on n'a pas un passé précisément irréprochable.

Depuis plusieurs années déjà, l'impitoyable Thêru s'était donné pour mission de surveiller de près cet ecclésiastique indépendant sur qui couraient d'assez vilaines histoires. Il l'avait signalé à maintes reprises, sans trop insister cependant ; mais, un jour, l'accusation se précisa davantage dans cette note qu'il fit tenir au lieutenant de police d'Ombreval :

« 21 août 1724.

« L'abbé Duval des Fontaines attire chez lui des jeunes gens pour les corrompre, et il en fait souvent coucher avec lui.

« Si on veut s'informer exactement de sa conduite, on trouvera qu'il n'a point ou peu de religion, qu'il fait gras sans nécessité les jours maigres et qu'il est en commerce avec de petits et jeunes libertins, avec lesquels il fait des parties de débauche.

« Il loge rue de l'Arbre-Sec, à Notre-Dame-de-Lorette, au deuxième étage, sur le devant, en chambre garnie. Il mange, tantôt à l'hôtel d'Uzès, rue Jean-Tison, tantôt à l'hôtel du Saint-Esprit, rue Saint-Germain ; mais on peut le regarder comme une peste publique et il sera bon de le faire servir

d'exemple, quand on aura vérifié les faits et le sieur Haymier le fera très aisément ».

Et, comme si cette dénonciation n'eût pas suffi, Théro l'aggravait encore d'une suite de notules furibondes qu'il devait presque aussitôt désavouer. C'est ainsi qu'il affirmait que ce prêtre indigne était maître d'école à Chaillot et qu'il avait pris le nom d'abbé Desfontaines « après avoir beaucoup gagné à l'agio » c'est-à-dire à la banque de Law ; et son réquisitoire se terminait sur cette double déclaration :

« Il a été chassé des Jésuites, parce qu'étant à Bourges, il ne voulut pas faire la pénitence que son recteur lui imposa pour s'être diverti contre les règles.

« Il n'a jamais été bibliothécaire de M. l'abbé Bignon, comme il a voulu le faire croire à M. d'Ombreval et à M. Haymier ».

Or, quelques jours après, le même Théro reconnaissait que Desfontaines ne s'appelait pas Duval, et qu'il n'avait jamais été maître d'école, ni agioteur. C'était le curé de Saint-Germain-des-Prés qu'il fallait rendre responsable de ces erreurs ; en tout cas, Desfontaines, qu'il fût Duval ou Guyot, n'en était pas moins un infâme passible des plus sévères corrections. Seulement, par respect pour la soutane, il valait mieux l'enfermer à Saint-Lazare qu'à Bicêtre.

Au reste, le rapport d'Haymier, un des modèles du genre, ne laissait plus le moindre doute sur la culpabilité du personnage :

« 26 septembre 1724.

« Le sieur abbé Duval Des Fontaines, demeurant rue de l'Arbre-Sec.

« Comme quelques personnes ont donné déjà des mémoires contre cet abbé au sujet de son infamie, le sieur Haymier a donné ses soins pour s'informer plus particulièrement de sa conduite ; et, dans la recherche qu'il en a faite, il a trouvé un jeune homme âgé de 17 ans qui le connaît parfaitement et qu'il a voulu débaucher dès l'âge de 12 ans, étant au collège des Grassins, l'ayant emmené pour lors coucher avec lui et se l'étant fait br... seulement dans cette nuit sans lui m...

« Ce jeune homme a déclaré audit sieur Haymier qu'il avait rencontré ledit abbé dans les rues il y a quelques mois, qu'il l'avait reconnu et lui

avait donné son adresse comme ci-dessus, le priant fort de l'aller voir dans sa chambre sans lui dire autre chose.

« Le sieur Haymier ayant jugé à propos d'envoyer le matin ledit jeune homme chez ledit abbé pour s'éclaircir au juste de tout ce qu'on en disait, avec les instructions nécessaires pour ne point souffrir d'infamie de la part dudit abbé, il y a été et l'a trouvé indisposé sans cependant être au lit.

« Après les compliments ordinaires, cet abbé est tombé sur les discours infâmes, lui demandant comment allaient les plaisirs, lui disant que pour lui il s'était diverti depuis si longtemps, qu'il en était très affaibli et ruiné, qu'il ne le m... presque plus que de temps en temps, mais qu'on lui m... tant qu'on voulait, ajoutant que pour cejourd'hui il ne se trouvait pas en état de le m... parce qu'il se sentait un peu indisposé, mais que si ledit jeune homme voulait y retourner demain avec un troisième, ils se divertiraient et essaieraient de lui m..., qu'il aimait fort à être trois ou quatre ensemble, que les plaisirs en étaient plus grands et qu'il lui donnerait une demi-pistole.

« Dans ce moment, ledit abbé a tiré de sa bibliothèque des livres et figures en taille-douce pleines d'abominations sodomiques et de postures affreuses, qu'il a montrées et fait remarquer l'une après l'autre au jeune homme, paraissant en faire grand cas.

« Il a encore déclaré audit jeune homme qu'il n'aimait point à se réjouir dans les jardins royaux parce qu'il en savait les conséquences, que cependant, se trouvant aux Tuileries l'année passée, il y avait rencontré un jeune particulier auquel il l'avait m... ; que cette même année dernière, il s'était bien diverti avec un jeune clerc du sieur Dionis, notaire, beau, blond et bien gras, qu'ils faisaient souvent ensemble des parties de plaisir, avec quelques autres jeunes gens de sa connaissance et qu'il donnait souvent de l'argent audit clerc de notaire, mais qu'il l'avait quitté parce qu'il lui a paru aimer les femmes plus que lui ; que cette année présente était bien différente, qu'il ne se trouvait pas de la même vigueur, que cependant il n'y avait pas longtemps qu'ayant trouvé un particulier qui n'était pas fort beau garçon, il l'avait mené à la foire et lui avait m...

« Après cette longue conversation de vilenies et d'abominations, ledit abbé a emmené ledit jeune homme dîner avec lui en son auberge et se sont ensuite séparés, recommandant audit jeune homme de ne pas manquer d'y

retourner demain avec quelques-uns de ses amis, ajoutant que, quand ils se seraient bien divertis à se le m... ils feraient la s... ce qui signifie, en terme d'infâme, se s... le v... l'un à l'autre ».

D'Ombreval donna l'ordre d'arrêter Desfontaines « à cause de ses livres et ses estampes » écrit-il *manu propriâ*. Mais il ne paraît pas que la perquisition ait été bien concluante. Le procès-verbal ne parle d'aucun livre ; il constate simplement la saisie de « neuf estampes représentant des nudités ». Aussi la note de police qui l'accompagne se borne-t-elle à cette simple indication :

« Lorsque cet homme a été arrêté, il a déclaré qu'il était prêtre, qu'il a été jésuite dix ans, secrétaire de M. de Bentivoglio, nonce du pape, ensuite bibliothécaire de M. d'Auvergne, archevêque de Vienne et qu'à présent il travaille au *Journal des Savants* qu'il donne au public tous les ans.

« M. le lieutenant général de police a cru dans ces circonstances ne devoir pas l'envoyer à l'hôpital et lui a rendu sa liberté. »

Néanmoins, d'Ombreval en référait au duc de Bourbon, pour lui demander ce qu'il devait faire, à l'avenir, en cas de récidive ; d'un homme absolument convaincu « de mœurs dépravées. »

La précaution n'était pas inutile ; car, six mois plus tard, en avril 1725, Desfontaines était accusé de crimes du même genre par un nommé Legrand, âgé de seize ans. Ce jeune homme avait tellement souffert du contact de l'abbé qu'il s'était refusé à de nouvelles approches.

Cette fois d'Ombreval fut inexorable ; Desfontaines fut arrêté et conduit à Bicêtre. Jamais détenu ne déploya une telle énergie pour défendre la plus ignoble des causes. Il écrivit suppliques sur suppliques au lieutenant de police, protestant de son innocence et tout prêt disait-il, à confondre ses calomniateurs. Il eut surtout recours au dévouement d'un de ses parents, M. Sebire Desaudrays, avocat de Paris, qu'il charge, en une fort longue lettre, de ses instructions, et quelles instructions ! À l'entendre, il faudrait mettre en mouvement la Cour et la Ville ; stimuler le zèle de Voltaire, pour qu'il intéressât au sort du prisonnier le duc de Richelieu et la marquise de Prie, maîtresse du premier ministre ; réclamer l'appui de l'évêque de Fréjus et solliciter l'intervention de combien d'autres puissances ! Éloquence en pure perte ; car la lettre du prisonnier, en raison du pouvoir discrétionnaire

du magistrat sur la correspondance de ses justiciables, ne parvint jamais au destinataire et resta par conséquent annexée au dossier. Du reste, l'émotion et la terreur de Des fontaines étaient parfaitement légitimes : nous avons dit quel était le régime de Bicêtre ; et cette missive éplorée à d'Ombreval, qui résume tout le système de défense du détenu, ne précise pas avec moins de netteté les horreurs d'une telle incarcération.

Monseigneur,

« J'ai eu l'honneur de vous écrire en entrant ici et je chargeai l'exempt de ma lettre.

« Depuis six mois, je prends Dieu à témoin que j'ai gardé fidèlement la parole que je vous avais donnée. Aucun jeune homme suspect n'est approché de moi. Celui dont il s'agit aujourd'hui est du nombre de ces écrivains dont je me suis malheureusement servi autrefois, et dont je vous parlai avec confiance il y a six mois. Depuis plus d'un an, je ne l'ai point vu et *il en est convenu lui-même en présence de l'exempt*. D'ailleurs, il s'en faut bien que j'aie jamais commis avec lui le péché énorme, ni avec qui que ce soit, comme peut-être on m'en accuse.

« Il ne s'agit donc pas, Monseigneur, d'*aucune faute nouvelle*. Je me croyais en sûreté à l'égard des soupçons passés, étant fondé sur votre parole et sur ma conduite présente.

« Ayez pitié de moi, Monseigneur, ne perdez pas un homme de condition qui a quelque mérite, qui a tant travaillé jusqu'ici et qui s'est fait honneur dans le monde. J'ai une santé infiniment délicate et mon corps ne pourra pas résister longtemps aux horreurs de la prison où je suis.

« Vous vouliez, Monseigneur, m'exiler il y a 6 mois ; exilez-moi maintenant, vous me sauvez la vie.

C'est un exil, Seigneur, que mes pleurs vous demandent.

« Je vous en aurai une obligation éternelle. Si je reste encore quelque temps ici, je mourrai ou je deviendrai fou. La nourriture, la captivité, l'oisiveté, la solitude attaqueront tout ensemble mon corps et mon esprit. Je me recommande à votre miséricorde et j'attends tout de votre compassion.

Si vous daignez me faire l'honneur de me parler, ce serait pour moi une grande consolation. Je dois être tel à vos yeux que j'étais il y a 6 mois que vous me parlâtes avec tant de bonté. Je n'ai pas fait la moindre faute depuis ce temps-là.

« DESFONTAINES. »

Si cette dernière phrase est presque la confession du passé, il semble, par contre, au ton général de la lettre, surtout si on la rapproche de la protestation adressée à Sebire-Desaudrais, que Desfontaines soit victime, dans la circonstance, d'une accusation perfide, et qui sait ? peut-être d'un immonde chantage.

Quoi qu'il en soit, les protecteurs du prisonnier, avisés par des voies plus sûres, s'employèrent activement pour lui. Et tout d'abord le président de Bernières présenta au lieutenant de police un placet pour la mise en liberté de son parent. Puis, Voltaire, avec la fougue de son indignation et l'ardeur de sa sensibilité, tenta les démarches qui lui étaient demandées. Ce fut alors que Dupuis produisit sa lâche dénonciation. D'autre part, Thérin, qui pressentait sans doute l'inutilité de la campagne entreprise contre Desfontaines, se lamentait sur les conséquences de son futur échec. En effet, quelques jours après, Voltaire se croyait autorisé à pouvoir écrire au lieutenant de police :

« Versailles,

« Je vous aurai obligation toute ma vie de ce que vous avez bien voulu faire en faveur du pauvre abbé Desfontaines ; tous les gens de lettres qui connaissent son mérite supérieur partageront ma reconnaissance. S'il a été coupable de quelque indiscretion, il en a été bien cruellement puni, mais je puis vous assurer qu'il est incapable du crime infâme qu'on lui attribue, et que d'ailleurs il mérite, par sa probité, et j'ose dire par son malheur, que vous lui donniez votre protection, et que vous daigniez parler en sa faveur à M. le Duc (de Bourbon, premier ministre). Vous êtes dans une place où vous pouvez faire du mal, mais votre cœur vous porte à faire du bien. Pour moi, je n'ai que des grâces à vous rendre, et je joins les sentiments de la plus vive reconnaissance au respect que j'ai pour votre personne. »

En effet, le 29 mai 1725, une apostille du premier commis de la police, Duval, indiquait ainsi le dénouement de cette triste affaire : « Donner l'ordre de la liberté à M. le président de Bernières quand il viendra le chercher. »

Seulement, comme les règlements voulaient que tout bénéficiaire de ces mesures de clémence fût relégué à quelques lieues de Paris, Desfontaines fut exilé à la Rivière-Bourdet, résidence des Bernières.

XVI

L'abbé Desfontaines et Voltaire. — Pamphlets et injures.

Il n'eut de cesse d'en partir. Aussi, le 31 mai, écrivait-il à Voltaire :

« Je n'oublierai jamais les obligations infinies que je vous ai. Votre bon cœur est bien au-dessus de votre esprit. Vous êtes l'ami le plus généreux qui ait jamais été. Que ne vous dois-je point !... l'abbé Nadal, l'abbé de Pons, Fréret, Danchet, se réjouissent : ils traitent ma personne comme je traiterai toujours leurs indignes écrits. Ne pourriez-vous pas faire en sorte que l'ordre qui m'exile à trente lieues soit levé ? »

Voltaire lui obtint encore cette faveur ; et même, un mois après, d'Ombreval demandait à l'abbé Bignon de reprendre Desfontaines comme principal rédacteur du *Journal des Savants* : « Cela contribuerait, disait-il, à le consoler et à effacer l'idée de ce qui lui est arrivé. Il me paraît un très habile homme ; et il m'a parlé d'une manière, depuis son élargissement, qui me fait croire que vous aurez tout lieu d'en être content. »

Nous ne serions pas autrement surpris qu'en cette circonstance Voltaire ait guidé la plume de d'Ombreval. La recommandation du magistrat était devenue nécessaire. Les collègues de Desfontaines au *Journal des Savants* avaient, à l'égal de ses bons petits confrères Nadal, de Pons, Fréret et Danchet, daubé sur l'absent et se refusaient à le considérer comme leur collaborateur. L'intervention de d'Ombreval eut raison de toutes ces résistances.

Malheureusement, Voltaire devait être la dupe de son « bon cœur, » pour nous servir de l'expression de son obligé, qui se conduisit à l'égard du poète comme le dernier des gredins.

Si Voltaire ne tarda pas à en être persuadé, il ignora toujours le tort irréparable que lui fit sa belle et noble action. Ce fut, sinon la seule, du moins une des principales causes de ses futures disgrâces. Nous en avons découvert la preuve, jusqu'alors ignorée, dans ce même dossier de Desfontaines.

D'Ombreval avait eu la légèreté d'y laisser l'abominable accusation de Dupuis contre Voltaire. Peut-être s'y croyait-il tenu par le devoir professionnel, et cependant il n'était pas homme à se piquer de scrupule. En tout cas, s'il ne jugea pas à propos d'anéantir la dénonciation calomnieuse de l'universitaire, il ne l'accompagna, ni de réflexions, ni de commentaires, comme le faisaient d'ordinaire les lieutenants de police. Mais son successeur, Hérault, trouva, cinq ans après, le maudit papier dans le dossier de Desfontaines, un jour qu'il dut le consulter ; et, sans prendre la peine de contrôler une imputation qui n'avait été en son temps l'objet d'aucune enquête, il flétrit indignement la moralité de Voltaire, ainsi que nous allons le prouver.

En 1730, Desfontaines sollicitait un secours pécuniaire de Fleury, l'ancien évêque de Fréjus, devenu cardinal et premier ministre. Le prélat, qui avait sans doute comme un vague souvenir des méfaits du pétitionnaire, voulut éclairer sa religion en renvoyant le placet de Desfontaines au lieutenant de police. Hérault établit et donna, d'après les fiches de ses archives, le casier du triste sire, casier dont la minute devait, suivant la règle, rester annexée au dossier original. Or, un des alinéas du rapport, après cette allégation : « On saisit plusieurs estampes obscènes dans le goût de la sodomie ; elles furent brûlées », cet alinéa, dis-je, se terminait ainsi : « VOLTAIRE LE POÈTE, AUSSI INFÂME QUE L'ABBÉ, RÉCLAMA DES LIVRES ».

La méchante action que venait de commettre Hérault, en donnant un renseignement émané d'un seul témoin et qu'on ne lui demandait pas, se compliquait d'une perfidie sournoisement dissimulée dans une rédaction incomplète. Il semblerait, à lire entre les lignes, que les livres de Voltaire fussent le digne pendant des estampes de Desfontaines. Or ces livres sont

d'une morale irréprochable ; nous les connaissons d'après l'indication suivante, comprise au dossier, et de la main même de Voltaire :

« Chez M. l'abbé Desfontaines, rue de Seine, à l'hôtel d'Espagne, un tome du *Dictionnaire de Bayle*, et un poème de la Ligue (*la Henriade*) relié en veau, in-8°, avec des feuillets blancs à chaque page, remplis de notes écrites à la main. »

La note *d'infamie* qu'Hérault décerne si gratuitement à un homme dont il devait se dire plus tard l'admirateur et l'ami, était une ineffaçable souillure. Assurément, elle parut telle aux personnages politiques qui avaient le droit de connaître les documents de police et le devoir d'en garder le secret ; car elle parvint successivement à Maurepas, ministre de la maison du Roi, toujours d'une froideur si glaciale et si méprisante pour Voltaire, au cardinal Fleury moins bienveillant qu'indifférent, et qui sait ? peut-être à Louis XV, perpétuellement hostile au poète. Nous comprenons maintenant les réticences et les hésitations du gouvernement, alors que Voltaire, s'entraînant dans la carrière de la diplomatie occulte, s'offrait à défendre, même sans le moindre titre officiel, les intérêts de la France auprès de son grand ami le roi de Prusse. Exilé de Paris et de Versailles comme un des pires ennemis de l'État, son rôle à l'étranger ne devait avoir d'autre caractère que celui d'un agent subalterne qu'on peut facilement désavouer. La petite phrase d'Hérault avait porté ses fruits.

Toutefois, dans son malheur, Voltaire fut encore assez heureux pour en ignorer une des causes les moins décentes. Autrement, comment avec sa nature, plus inflammable que la poudre, aurait-il accepté un tel affront ?

Il supportait déjà si impatiemment les plus innocentes plaisanteries !

Aussi quelle ne dut pas être sa colère, quand il apprit que Desfontaines, en sa retraite de la Rivière-Bourdet, avait préparé contre lui un venimeux pamphlet ! Ce n'était, hélas ! que le commencement d'une trop longue série. Croyant sans doute qu'impartialité et rudesse sont synonymes, le critique ne trouvait jamais d'épigrammes assez acérées contre l'auteur dramatique et dépensait les ressources de son érudition en personnalités d'un goût douteux, toujours offensantes pour Voltaire. Cette guerre incessante et implacable qui dura nombre d'années est restée célèbre dans l'histoire de notre littérature, et Desfontaines n'y joua certes pas le plus

beau rôle. Vaincu, il se vit contraint à renier publiquement son dernier libelle, le pire de tous, *la Voltairomanie*.

D'autre part, Voltaire avait l'épiderme trop sensible. Lui, qui pratiquait si volontiers le persiflage et la raillerie, n'admettait pas qu'on osât retourner ces armes contre lui. Et elles lui semblaient plus particulièrement odieuses dans les mains d'un homme auquel il avait imposé une si lourde dette de reconnaissance. Aussi, entre deux accès de mansuétude (il avait encore des velléités d'indulgence pour Desfontaines !), lui reprochait-il amèrement une ingratitude qu'il opposait, par un habile contraste, à l'importance du service rendu. Car c'est là un de ses procédés de polémique courante — la fameuse polémique voltairienne, — il répète à satiété, mais toujours sous une forme imprévue, étincelante de verve et formidablement sarcastique, les torts de l'obligé envers son bienfaiteur et les attentats du criminel contre la société. Desfontaines dont il avait jadis proclamé l'innocence, n'est plus aujourd'hui qu'un vil sodomite, en marche vers le bûcher de Deschauffours, si lui, Voltaire, ne l'eût sauvé de « la brûlure. »

Sa correspondance abonde en traits de ce genre. Mais évidemment, la mauvaise foi, la perfidie, les calomnies de l'ingrat l'indignent plus que les turpitudes du pédéraste. Suivant son habitude, il parle de celles-ci sur le mode plaisant ; il s'amuse de la tendresse de Desfontaines pour « les petits Savoyards » ; il peint le critique en extase devant les « ramoneurs » dans leur costume professionnel, allusion facile à cette piquante énigme du XVIII^e siècle, qui les compare, avec leurs accessoires, à l'Amour, sans leur en donner le nom.

Dans ses poésies, Voltaire se montre plus âpre et plus sanglant pour son ennemi.

C'est Desfontaines, dit-il, dans son *Ode sur l'ingratitude* :

C'est Desfontaines, c'est ce prêtre
Venu de Sodome à Bicêtre,
De Bicêtre au sacré vallon...,

Et il insistera, avec une joie cruelle sur cet horrible séjour de Bicêtre, dans des couplets que lui attribuent les chansonniers manuscrits du temps :

Adieu, trop méchant prêtre,
Tiré par mon crédit
Du château de Bicêtre,
Pour le péché maudit
Qui fait brûler son maître,
Soins honteux que j'ai pris
D'un fripier d'écrits.
Sur la sellette dure
Où siégea Deschauffour,
Lorsque, en humble posture,
Tu parus, l'autre jour,
Craignant la brûlure,
Où jamais on ne vit
Faquin si petit.

Conformément à la règle de la maison, Desfontaines, écrit le marquis d'Argens, était fustigé deux fois par jour ; et Voltaire rappelle ce châtiment, auquel faisait allusion la lettre désespérée du détenu à d'Ombreval, dans une épigramme sur des jugements erronés du critique :

Pour l'amour anti-physique
Desfontaines flagellé,
A, dit-on, fort mal parlé
Du système Newtonique.
Il a pris tout à rebours
La vérité la plus pure,
Et ses erreurs sont toujours
Des péchés contre nature.

Suprême ironie de la destinée ! La solution de cet interminable conflit fut renvoyée, en 1739, à l'arbitrage d'Hérault, au lieutenant de police qui, dix années auparavant, avait accouplé les deux adversaires dans la même note d'infamie. Il dut bien en rire dans sa barbe ; et, — nouvelle malignité du personnage — chacun d'eux subit, à fort peu près, la même condamnation. Sans doute, la sentence qui frappa, et fort justement, Desfontaines était, en

apparence, plus sévère, car elle l'obligeait au désaveu public, toujours plus humiliant, de cette abominable *Voltairemanie* ; mais, à titre de réciprocité, le magistrat avait exigé de Voltaire qu'il reniât, dans une déclaration signée de sa main, le *Préservatif*, un libelle inspiré par le poète contre le critique.

Avant de quitter ce lieutenant de police autoritaire, quinteux et fourbe, d'autant moins excusable dans sa haine aveugle contre Voltaire, qu'il l'assurait publiquement de ses plus ardentes sympathies, dégageons de sa correspondance administrative un enseignement bien topique.

L'homme qu'il avait flétri d'une épithète déshonorante allait infliger le même outrage à la religion catholique. La paternité du mot appartient, paraît-il, au roi de Prusse Frédéric II, un autre ami, fort malpropre, de Voltaire. Celui-ci, quoi qu'il en soit, fit un sort à la trouvaille du châtelain de Potsdam, en la vulgarisant par l'immense publicité de sa correspondance. Pendant longtemps il termina un certain nombre de ses lettres par cette mystérieuse formule : ECRLINF, que les initiés traduisaient ainsi : *Écrasez l'infâme*.

Par un juste retour des choses d'ici-bas,

combien d'anti-voltairiens, même de nos jours, appliquèrent, ce nom d'infâme au grand homme, dans une acception bien différente, il est vrai, de celle qu'il plaisait à Hérault de lui donner ; car nous ne saurions croire que telle fut l'interprétation de ces bonnes religieuses de Sainte-Marie-d'en-haut, à Grenoble, qui, pendant la Restauration, bannissaient de leur couvent l'orthographe officielle, parce qu'elle était l'œuvre de « l'infâme Voltaire ».

XVII

Un grand Infâme. — Frédéric II. — Les Postdamites.

Les relations de Voltaire avec Frédéric II furent pareillement des plus tourmentées.

Elles avaient eu cependant les commencements d'une véritable lune de miel.

Entraîné par ce premier mouvement qui le portait irrésistiblement aux actions les plus généreuses, le philosophe s'était pris d'une soudaine et chaude sympathie pour ce jeune prince, dont les brutalités de son père, le Roi-Caporal, avaient fait un objet de pitié pour toute l'Europe. Il entretint avec lui une active correspondance, conçue dans les termes les plus tendres, forçant même la note jusqu'à lui dire : « Monseigneur, votre idée m'occupe le jour et la nuit ; je rêve à mon prince comme on rêve à sa maîtresse, (avril 1740). » Qu'on ne s'étonne pas de ces démonstrations excessives d'une affection, d'ailleurs aussi pure que sincère : Voltaire en est coutumier avec la plupart de ses amis : et son œuvre épistolaire abonde en exemples du même genre, témoignant, par parenthèse, d'un certain nervosisme, presque maladif, dont nous recommandons l'étude aux physiologistes curieux de phénomènes psychiques.

Lorsque, dans le cours de cette même année 1740, le prince héritier devient roi de Prusse, sous le nom de Frédéric II, la joie de Voltaire tourne au délire : « S'il était vrai que Votre Humanité passât par Bruxelles, je la supplie de faire apporter des gouttes d'Angleterre, car je m'évanouirais de plaisir (25 août 1740) ».

Et Frédéric de répondre : « Ce sera le plus charmant jour de ma vie ; je crois que j'en mourrai, mais on ne peut choisir de genre de mort plus aimable ».

Ces « deux grandes coquettes » comme les appelle, à juste titre, un des biographes les plus autorisés de Voltaire, M. Desnoiresterres, ne tardèrent pas à se rencontrer. Ce fut, bien entendu, un assaut de courtoisie et de politesse, de compliments et de congratulations, rappelant les séances académiques des précieuses de Molière. À l'heure du départ, Voltaire adresse à son ami ce quatrain éperdu :

Non, malgré vos vertus, non, malgré vos appas,
Mon âme n'est point satisfaite ;
Non, vous n'êtes qu'une coquette
Qui subjugue les cœurs et ne vous donnez pas.

Pour ne pas demeurer en reste, Frédéric réplique sur les mêmes rimes :

Mon âme sent le prix de vos divins appas,
Mais ne présumez pas qu'elle soit satisfaite ;
Vous me quittez pour suivre une coquette ;
Moi, je ne vous quitterais pas.

La coquette était Mme du Châtelet, la savante amie de Voltaire, que n'aimait pas le roi de Prusse et qui le lui rendait bien.

Quand la mort eût délivré de ces attaches le philosophe et que celui-ci eût enfin compris combien l'air de la France était malsain pour lui, il accepta, de grand cœur, l'hospitalité, en apparence somptueuse, que lui offrait le roi de Prusse.

Ce fut, hélas ! l'heure de la lune rousse.

Que Voltaire ait eu des torts graves envers Frédéric, qu'il ait donné un trop libre cours à ses instincts de cupidité et de malice, qu'il ait abusé de sa situation privilégiée pour satisfaire ses appétits d'agiotage et ses rancunes

de lettré, nous l'accordons volontiers, mais nous estimons plus coupable encore le roi de Prusse, ce « Salomon du Nord », qui infligea un si solennel démenti à son prétendu désintéressement philosophique, en accablant son hôte de tout le poids du plus odieux arbitraire. Car, on ne saurait trop le répéter, ce monarque, qui fut peut-être un grand guerrier et un grand législateur, en faisant de la Prusse cette nation de proie que, depuis deux siècles, l'Europe voit à l'œuvre, ne fut toute sa vie qu'un faux bonhomme ; et jamais son portrait ne fut plus fidèlement tracé que dans cette épigramme attribuée à Turgot :

Ce mortel profana tous les talents divers,
Il charma les humains qui furent ses victimes,
Barbare en action et philosophe en vers,
Il chanta les vertus et commit tous les crimes.
Haï du dieu d'Amour, cher au Dieu des combats,
Il baigna dans le sang l'Europe et sa patrie.
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas ;
Aucun n'en reçut la vie.

Donc, Frédéric, après avoir prodigué les flatteries et les caresses à Voltaire, le traita avec le dernier mépris et la dernière dureté. C'est encore la caractéristique du Vandale en tous les temps ; il se pique d'un exquis savoir-vivre ; il affecte même de parler français avec une impeccable pureté, et il se conduit en sauvage. Ainsi procéda Frédéric vis-à-vis de Voltaire. Quand celui-ci, lassé de tant d'insolence et de cynisme, prétendit échapper aux griffes du tyran, il se vit arrêter à Francfort par un agent du roi qui, sous prétexte de lui réclamer les « poëshies » (*sic*) de son maître, emportées par le fugitif, maltraita et incarcéra le détenteur involontaire de ces chefs-d'œuvre.

Frédéric fut le mauvais marchand de ses violences. Voltaire ne les lui pardonna jamais, bien qu'en certaines circonstances il ait paru se raccommode avec l'homme qui protestait toujours de son amitié et de son admiration pour son ancienne victime. Voltaire traita le roi de Prusse comme un autre Desfontaines. Il le désigne dans ses lettres sous le nom anagrammatisé de *Luc* et lui reproche toujours avec sa même variété de

formules, à n'importe quel propos, des goûts anti-physiques qui, d'ailleurs, n'étaient un mystère pour personne. C'est surtout dans ses mémoires, qui sont aussi bien ceux de Frédéric, que Voltaire consumma l'exécution du personnage. Jamais sa verve et son esprit ne furent mieux inspirés. Lui, qui jusqu'alors avait gardé le plus profond silence sur des habitudes honteuses connues de tous, rattrape singulièrement le temps perdu, depuis l'attentat de Francfort. Dans ses diaboliques *Mémoires*, une phrase, un mot même lui suffisent pour fixer l'infamie de son persécuteur au pilori de l'histoire. Frédéric avait une aversion marquée pour les femmes ; on affirme cependant qu'il avait aimé une danseuse, la Barbarini ; c'est apparemment, dit Voltaire, parce qu'elle avait « des jambes d'homme ». Au reste, le roi de Prusse ne peut même pas prétendre au titre de parfait sodomite :

« Quand Sa Majesté était habillée et bottée, le stoïque donnait quelques moments à la secte d'Épicure. Il faisait venir deux ou trois favoris, soit lieutenants de son régiment, soit pages, soit heiduques ou jeunes cadets ; on prenait du café. Celui à qui on jetait le mouchoir restait un demi-quart d'heure en tête à tête ; les choses n'allaient pas jusqu'aux dernières extrémités, attendu que le prince, du vivant de son père, avait été fort maltraité dans ses amours de passade, et non moins mal guéri. Il ne pouvait jouer le premier rôle, il fallait se contenter des seconds. »

Cette assertion se trouve confirmée par les *Mémoires* de la Margrave de Bayreuth, sœur de Frédéric, qui pourtant aimait tendrement son frère. Ne dit-elle pas qu'il avait pour mignon, dans sa jeunesse, le page Keit « le ministre de ses vices », qui échappa miraculeusement à l'échafaud dressé pour lui sur la sentence du Roi-Caporal ? Et l'on serait tenté de se demander si les exécutions ordonnées par ce sanguinaire despote, exécutions où faillit périr Frédéric II, n'avaient pas pour réel motif les monstrueuses débauches de ce prince et de ses compagnons.

Dans une relation manuscrite publiée par la *Revue encyclopédique* de 1848, un père de l'Oratoire, qui séjournait à Berlin en 1752, c'est-à-dire à l'époque du voyage de Voltaire, reproduit, en termes moins vifs, il est vrai, les renseignements donnés par le philosophe sur la vie... épicurienne de Frédéric. L'oratorien dit que la réunion des *Postdamites* — le mot est joli — ne compte jamais plus de huit personnes « le roi compris et un ou deux mignons. » Après le dîner, le prince « fait entrer avec lui quelques-uns de

ces jeunes gens. Tout ce qui s'en trouve est fait à peindre et de la plus jolie figure... Toute la chambrée consiste en huit pages, autant de laquais de chambre, quatre coureurs et six jeunes gens avec l'habillement de différents Orientaux, mais tous en couleur de rose, chargés de galons. En général, il n'aime que les couleurs douces. Dans tous les appartements qu'il occupe, les meubles sont couleur de rose, ou lilas pâle... »

Mais la détestable réputation du grand Prussien, propagée sous le manteau par des écrits dont la sincérité pouvait sembler suspecte, allait recevoir une consécration officielle à laquelle ne s'attendait guère le principal intéressé. Il faut reconnaître aussi qu'il l'avait bien voulu. C'était vers la fin de la guerre de sept ans. Frédéric qui, d'accord avec l'Angleterre, bataillait contre nous, trouva sans doute que la poudre et les balles n'étaient pas des armes suffisantes pour sa gloire. Il prétendit encore nous écraser sous le poids de ses élucubrations littéraires. Il avait la manie de composer des vers français, toujours détestables quand Voltaire ne les corrigeait pas. Il décocha donc toute une ode contre Louis XV, la Pompadour et la nation française, ode qui était, comme bien on pense, la plus malveillante des satires. Choiseul, alors secrétaire d'État aux affaires étrangères, riposta par une autre pièce, avec laquelle — pour nous servir d'un terme d'argot moderne exprimant à souhait notre pensée — il « mit Frédéric dans sa poche ». Choiseul affirma depuis qu'il était l'auteur de cette virulente réplique. Voltaire prétendit que le ministre l'avait commandée au poète Palissot. Quoi qu'il en soit, elle fut considérée comme la réponse du gouvernement français à l'insolence du monarque prussien ; et elle se terminait ainsi, faisant allusion à l'amour de Louis XV pour la Pompadour, vilipendé par Frédéric :

Peux-tu condamner la tendresse,
Toi qui n'en as connu l'ivresse
Que dans les bras de tes tambours ?

XVIII

Le marquis de Thibouville et son laquais.

Quand Voltaire inaugura sa campagne contre l'intolérance et le fanatisme, il compta au nombre de ses correspondants et amis un auteur dramatique d'assez mince valeur, connu surtout comme viveur, et convaincu de pédérastie, le marquis de Thibouville.

Celui-ci fut, toute sa vie, un des plus constants admirateurs du poète et un des plus fidèles zélateurs de sa philosophie. Mais, comme on l'a si souvent répété, un homme d'esprit est incapable de retenir un trait moqueur lancé à son meilleur ami. C'est vraisemblablement pour cette raison, qu'associant Thibouville à Villars dont nous connaissons les habitudes, Voltaire écrivait dans sa *Pucelle* ces deux vers célèbres :

Tels on a vu Thibouville et Villars
Imitateurs du premier des Césars...

Mais, nous l'avons déjà établi, Voltaire, tout en condamnant « l'acte infâme » lui reconnaissait des circonstances atténuantes, suivant le milieu ou l'âge, le pays ou la condition sociale. Lisez plutôt cette page de son *Dictionnaire philosophique* :

« *Amour socratique.*

« Si l'amour qu'on a nommé *socratique* et *platonique* n'était qu'un sentiment honnête, il y faut applaudir ; si c'était une débauche, il faut en rougir pour la Grèce.

« Comment s'est-il pu faire qu'un vice destructeur du genre humain, s'il était général, qu'un attentat infâme contre la nature soit pourtant si naturel ? Il paraît être le dernier degré de la corruption réfléchie ; et cependant, il est le partage ordinaire de ceux qui n'ont pas encore eu le temps d'être corrompus... C'est la jeunesse aveugle qui, par un instinct mal démêlé, se précipite dans ce désordre, au sortir de l'enfance, ainsi que dans l'onanisme.

« La fraîcheur du teint... l'éclat des couleurs... la douceur des yeux qui font ressembler un jeune garçon pendant deux ou trois ans à une belle fille, expliquent une méprise des sens beaucoup plus commune dans les climats doux que dans les glaces du septentrion... aussi ce qui ne paraît qu'une faiblesse dans le jeune Alcibiade, est une abomination dégoûtante dans un matelot hollandais et dans un vivandier moscovite. »

Le marquis de Thibouville avait-il la grâce d'Alcibiade ? Nous l'ignorons. Mais il n'en avait certes plus la jeunesse quand il pratiquait effrontément la bassesse des amours serviles, ainsi qu'il résulte de deux lettres que nous avons retrouvées dans les *Archives de la Bastille*.

En 1742, une princesse du sang, Mlle de Sens, écrivait au lieutenant de police :

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire mettre pour trois mois à Bicêtre un laquais qui s'appelle Valois, qui est sorti de chez moi pour aller à M. de Thibouville qui lui a promis plus d'argent qu'il n'en avait pour le débaucher ; je crois que vous voudrez bien empêcher que ces messieurs ne débauchent mes gens, en punissant ceux qui en sortent : c'est le moyen de m'en garantir. Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, etc., etc.

« ALEXANDRINE DE BOURBON. »

C'était de règle, en ces temps d'arbitraire, de punir par quelques jours de prison tout domestique de grand seigneur qui sortait brusquement de chez son maître sans l'avoir prévenu ; et la durée de la captivité était plus longue si toute la domesticité faisait grève en même temps. Dans l'espèce, Valois

était peu intéressant ; mais Thibouville devait y tenir, car il s'indigne de l'affront personnel qu'on lui fait en détenant son domestique ; et ce qui ne laisse pas d'être piquant, la marquise de Thibouville entre à son tour en campagne pour réclamer Valois. « Madame la Duchesse (de Bourbon) » affirme-t-elle, l'a prévenue que Mlle de Sens consentait à lui rendre le détenu. Et, en effet, ce nouveau billet de la princesse autorisait le lieutenant de police à remettre en liberté le coupable :

« Je crois, Monsieur, que le bruit qu'a fait l'aventure du laquais de M. de Thibouville doit avoir corrigé ces messieurs de venir dorénavant faire leurs recrues chez moi. Aussi, comme j'ai pitié du malheureux qui souffre ayant moins de tort que son maître, je vous le remets entre les mains pour que vous le fassiez sortir quand vous le jugerez à propos, en lui faisant conseiller de ne pas retourner à son maître. Je vous suis fort obligée, etc., etc.

« ALEXANDRINE DE BOURBON. »

Valois n'était resté que quinze jours à Bicêtre ; et comme le laisse entendre très justement Mlle de Sens, c'était le maître qu'il eût fallu châtier, et non le laquais. Mais, nous l'avons déjà dit, l'iniquité des lois sociales sous l'ancien régime ne favorisait que trop l'impunité des gens de qualité, alors qu'elle sévissait impitoyablement sur les pauvres diables obligés par leur misère ou par leur ignorance à devenir leurs complices.

XIX

Le marquis de Villette et les anti-physiques.

À mesure qu'il avançait en âge, Voltaire continuait à se moquer de *Luc*, à rappeler les petits ramoneurs de Desfontaines, à équivoquer sur Jean-Baptiste ou sur Jean-Jacques Rousseau : il plaisantait même son fidèle disciple, Villette, sur qui ses contemporains ont déversé des tombereaux d'épigrammes plus ordurières les unes que les autres ^[1] ; il l'appelait assez finement *docteur in utroque*, mais avec une certaine discrétion. Car, il s'étonnait, non sans raison, que cet homme à qui rien ne manquait, esprit, tournure, fortune — Villette avait hérité de son père cent cinquante mille livres de rente et le titre de marquis — donnât si facilement prise aux soupçons les plus outrageants. Villette passait alors pour un sodomite de haute marque. À l'exemple des petits maîtres de son temps, qui posaient volontiers en fanfarons du vice, il avait eu le triste courage de se glorifier, dans plusieurs lettres au chevalier de Boufflers, de passions contre nature dont nous le verrons se défendre plus tard avec une certaine énergie. Voltaire visait sans nul doute cette aberration psychique, lorsqu'il écrivait de Ferney, le 20 septembre 1766, la mercuriale suivante au « Tibulle français », qui était en même temps le Benjamin du clan philosophique :

«... Je ne vous pardonne pas de vous livrer au public qui cherche toujours une victime et qui s'acharne impitoyablement sur elle : on ne vous dit peut-être pas à quel point il enfonce le poignard dans les plaies qu'il a faites lui-même. Je vous prédis que vous serez malheureux, si vous ne vous dérobez pas à l'envie et à la malignité ; et je vous répète que vous n'avez

d'autre parti à prendre que de vivre avec un petit nombre d'amis dont vous soyez sûr.

« Vous vous plaignez de quelques tours qu'on vous a joués. J'aimerais mieux qu'on vous eût volé deux cent mille francs que de vous voir déchirer par les harpies de la société qui remplissent le monde. Il faut absolument que vous sachiez que cela a été poussé à un excès qui m'a fait une peine cruelle. On dit : voilà comme sont faits tous les petits philosophes de nos jours. On clabauda à la Cour, à la Ville...

« ... Vous êtes fait pour mener une vie très heureuse, et vous vous obstinez à gâter tout ce que la Nature et la Fortune ont fait en votre faveur. Je vous dirai encore qu'il ne tient qu'à vous de faire tout oublier. Je vous demande en grâce que vous viviez heureux. Je ne veux pas qu'un beau diamant soit mal monté. »

Or, dans cette même année, soit qu'il ait égard aux observations de Voltaire, soit que les attaques de ses ennemis aient fini par l'émouvoir, Villette profite de l'occasion qui lui est offerte pour protester officiellement contre les rumeurs de l'opinion publique. Un de ses anciens domestiques avait été surpris dans une maison de débauche avec trois autres jeunes gens destinés, comme lui, aux plaisirs inavouables d'un chevalier de Malte, M. de Léomont. Villette écrit, à la sollicitation de ses gens, au lieutenant de police :

« Un domestique qui a été à mon service et que j'ai renvoyé plus pour son imbécillité que pour sa mauvaise conduite, vient d'être mis en prison, on m'a dit qu'il se réclame de moi, il se sert de mon nom comme du meilleur expédient. Je me hâte de vous aviser, Monsieur, que je ne prends à cet homme d'autre intérêt que celui que l'humanité semble exiger de ma part. Mes gens me sollicitent d'implorer la vôtre en sa faveur. Mais les ridicules et les brocards me font peur surtout à l'article *pédérastie*. Je suis cruellement révolté de tout ce qui pourrait avoir ce coup d'œil, l'envie n'a déjà que trop affligé ma gaîté et ma bonhomie, je ne veux pas lui fournir de nouvelles armes.

J'ai l'honneur, etc.

« Le marquis de VILLETTE. »

La prose du marquis de Villette ne devait pas être d'une puissante recommandation auprès du lieutenant de police, car celui-ci ordonna à l'un de ses secrétaires de « répondre poliment » que la mise en liberté du coupable « n'est pas absolument possible. » Et, par manière de conclusion, sur quatre infâmes pris dans le même coup de filet, les uns sont envoyés à Bicêtre, les autres au régiment, trop souvent, hélas ! le réceptacle de ces tristes recrues.

Somme toute, pour être piquant, cet épisode inconnu de la vie de Villette n'est pas un argument décisif dans la cause qui nous occupe. Il n'entache en rien la mémoire du marquis, pas plus qu'il ne l'innocente. Par contre, voici un autre document, également inédit, qui semble justifier les préventions des contemporains et qui établit surtout ce point, resté jusqu'alors dans l'ombre, que la police surveillait Villette comme les autres sodomites dont Paris était alors infecté. Il est vrai qu'à cette époque surveiller « les gens de considération » n'était qu'une mesure illusoire, puisque la police n'osait ni les arrêter, ni les punir.

Deux jeunes gens, coureurs de cabarets et de tripots, Carrier, secrétaire de Villette, et Fleury, fils du vieux marquis de Fleury, qui avait déshonoré son nom en le vendant à une femme galante, étaient allés passer la soirée du 15 mai 1769 chez « le suisse du gouvernement des Tuileries ». Le logement de ce fonctionnaire était devenu, par une tolérance coupable, particulière aux « lieux privilégiés », une sorte de vide-bouteilles bien connu des viveurs parisiens. Nos deux libertins en étaient sortis complètement ivres à 10 heures 1/2 du soir. À ce moment, apparaît le marquis de Villette qui « frappe sur le bras » de Fleury. Bien qu'on eût arraché depuis longtemps aux Tuileries les bosquets et les charmilles qui favorisaient la honteuse industrie de Sodome, ses fanatiques rôdaient souvent encore dans les allées de la promenade. Fleury s'imagina, paraît-il, quand il se sentit touché, qu'il avait à faire à l'un d'eux : du moins, il l'affirme dans le rapport de l'inspecteur Lehoux que nous analysons. Toujours est-il que l'ivrogne répond avec brutalité et que Villette se fâche. Les têtes s'échauffent. Carrier, qui a reconnu son maître, dégaine et pique légèrement à la main son compagnon de plaisir. Celui-ci le poursuit ; le guet accourt au vacarme, arrête les deux combattants, qui, le lendemain matin, sont remis à Lehoux et conduits par ses soins au Fort Levêque.

Le marquis se présente à la prison : il veut parler aux jeunes gens « en particulier ». Mais Lehoux « lui donne une défaite honnête » : Il est impossible de communiquer avec les prisonniers, tant qu'il n'ont pas subi un premier interrogatoire.

— Mais, en votre présence, demande Villette.

Le policier y consent. Et M. le marquis, ajoute-t-il, « leur fait beaucoup de reproches avec bonté et leur promet sa protection auprès de nous ».

Nous ignorons si M. le marquis ne s'était pas encore avancé plus que de raison, mais il ne paraît pas que le lieutenant de police ait voulu prendre sur lui une décision qui ne lui coûtait guère dans d'autres circonstances. Ce fut le ministre Saint-Florentin, sollicité sans doute par Villette, qui prononça sur le sort des prisonniers. Au reste, la faute était légère et le lieutenant de police ne demandait pas qu'elle fût sévèrement punie. Fleury, sans doute à cause de son égratignure, sortit le premier de prison, trois jours seulement après y être entré : il était ravi d'en être quitte à si bon marché ; mais par une de ces subites tendresses, communes à la race des ivrognes, « il s'inquiéta du sort réservé à Carrier » et il courut chez le marquis de Villette réclamer son intervention en faveur de son compagnon de captivité.

Celui-ci fut délivré quatre jours après. S'il n'avait pas été mis en liberté, le 18 mai, comme son cher Fleury, ce n'était pas seulement parce qu'il semblait plus coupable que lui, c'était aussi parce que le lieutenant de police voulait le faire interroger tout particulièrement. Lehoux fut chargé de ce soin ; mais dit-il « le jeune homme, fin et rusé, malgré tout ce que j'ai pu dire, ne s'est point déboutonné. Il est seulement convenu que, depuis trois ans qu'il est attaché à M. le marquis de Villette il a vu venir chez lui plusieurs jeunes gens dont l'air *sucé* annonce qu'ils sont anti-physiques, mais qu'il n'en a point de preuve : » Il m'a nommé *Tranchefoin de Faugères* ci-devant clerc de notaire, aujourd'hui sans état... et un autre, nommé *Maurice*, soi-disant maître de musique, qui aujourd'hui ne fait d'autre métier que de procurer des jeunes garçons à ceux qui les aiment. Il n'a pu me dire sa demeure, mais me l'a dépeinte. Si je suis assez heureux pour la découvrir, je me propose, sous votre bon plaisir, Monsieur, de l'observer de près ».

Pour un homme « qui ne se déboutonnait pas », Carrier en disait cependant assez long.

Nous ne voyons pas que l'affaire ait eu des suites : du moins nous n'avons trouvé aucun document qui l'établisse. Puis, nous ne cesserons de le répéter, si l'étude des papiers de la Bastille, où nous avons découvert ces diverses pièces, ménage de curieuses surprises, elle conduit à d'inévitables déceptions.

L'enquête, jusqu'alors heureusement menée, n'aboutit pas : tant de ses éléments ont disparu dans le cataclysme du 14 juillet 1789 ! Je ne veux pas dire, je ne crois même pas que Villette, quoique particulièrement intéressé à certaines soustractions, se soit offert la satisfaction, si facile pour lui à cette époque, de détruire de fâcheuses procédures. Il en avait bien pris son parti avec le temps. Ne disait-il pas, en 1776, à Voltaire :

« Un marchand d'injures, établi à Londres, m'a écrit qu'il allait publier un volume d'anecdotes un peu scandaleuses dans lesquelles j'avais ma bonne part, mais qu'il consentait à supprimer mon article, si je voulais seulement lui envoyer cent louis. »

En homme d'esprit, le marquis avait répondu à ce maître chanteur que, pour moitié moins, il lui enverrait sur son propre compte, à lui Villette, des historiettes inédites encore plus suggestives. En tout cas, il avait dû abjurer formellement son erreur, puisque, l'année suivante, Voltaire le mariait à une de ses plus chères pupilles, M^{lle} de Varicourt, qu'il appelait *Belle et Bonne*.

Mais le « Tibulle français » eut cette mauvaise fortune de s'entendre toujours plaisanter sur son immoralité, comme sur sa poltronnerie ; car, à l'exemple de Villars et de Thibouville, il passait pour n'être point un foudre de guerre ; et ce ne furent certes pas ses prétendus exploits de duelliste qui purent amener le moindre revirement dans l'opinion publique.

1. ↑ cf. le pamphlet anonyme [*Vie privée et publique du ci-derrière Marquis de Villette*](#), 1791. (Note de Wikisource).

XX

Le gentilhomme d'Aurillac et l'abbé de Lajeard.

D'après les documents, pour la plupart inédits, que nous venons de publier, on a pu se rendre compte que, malgré la vigilance brouillonne et sauvage de Théro et consorts, la secte anti-physique n'avait pas été complètement déracinée du sol parisien. Pour rester plus discrète, elle ne s'en propageait pas avec moins de rapidité, et, à l'aurore de la Révolution, elle comptait dans toutes les classes de la société, surtout dans les plus hautes, autant de fidèles qu'aux premières heures du XVIII^e siècle.

Ce n'était pas que la police les pourchassât avec moins d'ardeur. Nombreux sont les dossiers qui témoignent de ce redoublement de surveillance. Et si nous voulions en analyser quelques-uns, nous n'aurions, hélas ! que l'embarras du choix.

Un président au bureau des finances d'Orléans, nommé d'Arcy, se fait prendre à l'Opéra, sur le point d'attenter... à la vertu d'un garde française.

En 1760, un professeur de latin, le sieur de Dourgny, est surpris, à la foire Saint-Laurent, dans des latrines, avec un décrotteur de treize ans qui le fouette d'importance : C'est, prétend le fustigé, une pénitence que lui a imposée son confesseur.

D'Anduran de la Péroux, gentilhomme d'Aurillac, est un récidiviste. Arrêté en 1748, pour ses habitudes honteuses avec l'abbé de Lajeard, il se fait « repincer », douze ans après, aux Tuileries « dans les ifs » en compagnie du comte de Martel, mousquetaire allié aux Charost.

À cette époque, un inspecteur de police, nommé Damotte, fort beau garçon, paraît-il, remplissait le vilain rôle d'agent provocateur et faisait jusqu'à trois captures dans la même soirée. Il s'empara ainsi d'un certain Le Prince de la Fosse, dont les aveux sont des plus instructifs. Le malheureux racontait qu'il avait été corrompu, dès l'âge de 18 ans, dans un collège de Paris, par le père de Lamoignon et par d'autres jésuites.

Un autre jour, le même Damotte, qui avait dans ses attributions la tournée du Luxembourg, y surprend « après qu'on a sifflé pour faire évacuer le jardin » un nommé Chazel, si répandu dans le monde des sodomites qu'il donne à l'inspecteur la liste des plus marquants ; et Damotte inscrit sur son carnet les noms de l'abbé d'Apilly, conseiller clerc à la cour des Aides, des Marquis de Lage, de Saint-Cyr, de la Serrane, du Terrail, du comte de la Tour du Pin, du prince de Talmont et surtout de Perducat, un magistrat plus infâme, si possible, que tous les autres.

L'inspecteur Buhot, chargé de la police des étrangers, nous édifie sur la moralité de certains d'entre eux dans des rapports très nets et très significatifs.

« J'étais hier au soir au quai de l'École sur le trottoir, nommé entre ces messieurs *le Canapé*, où ils se rassemblent journellement et y causent le scandale le plus révoltant. Le comte de Soltikoff y est habituellement depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit et quelquefois même jusqu'à deux heures du matin. C'est en ce lieu qu'il fait ordinairement ses recrues ; on l'y connaît sous le nom du *Roule* (il demeurait dans le quartier). Le prince de Sapieha y allait fréquemment avant qu'il soit brouillé avec le comte de Soltikoff ; on l'y appelait Quillet. »

Buhot donnait la liste des mignons de ces grands seigneurs et concluait : « Il serait très facile aujourd'hui d'enlever tout ce peuple d'infâmes dans une patrouille. 15 août 1765 ».

Un autre rapport annonçait : « Le prince Sapieha est parti avant-hier pour s'en retourner dans sa patrie. Il passera par la Hollande où il joindra les mignons qui l'ont précédé et qui l'y attendent depuis plus de deux mois... »

ÉPILOGUE

Nous terminons ici notre étude sur une des plaies les plus profondes et les plus hideuses de la société parisienne au XVIII^e siècle. Aussi bien, une plus longue nomenclature deviendrait fastidieuse sans être plus probante. Nous croyons en effet avoir suffisamment démontré, par l'examen de cas particuliers ou par des vues d'ensemble, avec quelle intensité l'immonde et démoralisant fléau sévissait dans tous les rangs de la population. La plupart des *patients* étaient moins des criminels pervers que des névrosés inconscients : c'étaient les produits malsains d'une société en décomposition, les fils de cet admirable et déplorable XVIII^e siècle, qui devait étonner le monde par les plus étranges contradictions, par son esprit de tolérance et par la barbarie de son fanatisme, par l'indépendance de sa libre pensée et par la servilité de sa courtoisie, par son amour de l'humanité et par son ardeur de persécution, par son culte des vertus les plus hautes et par sa pratique des vices les plus bas. Mais l'heure allait bientôt sonner où toute cette corruption devait être purifiée par un feu autrement régénérateur que celui du bûcher où périt Deschauffours. Pendant toute la période révolutionnaire, il ne fut plus guère question des infâmes ; et c'est fort rare, quand des rapports de police — une institution qui, elle, a survécu à tous les cataclysmes — signalent des faits de sodomie. Je ne jurerais pas autrement que le XIX^e siècle ait conservé ce niveau dans l'étiage de la moralité publique ; mais, heureusement, l'âge moderne édifie plus d'hôpitaux et d'hospices, que de prisons ou d'échafauds ; et je persiste à croire, en thèse générale, que l'*infâme* est un malade à mettre sous la douche d'un asile d'aliénés plutôt que sous les verroux d'une maison centrale.

~~~~~

# À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](http://fr.wikisource.org)<sup>[1]</sup>. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)<sup>[2]</sup> ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)<sup>[3]</sup>.

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)<sup>[4]</sup>.

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Sixdegrés
- Cunegonde1
- Acélan
- KaMan

---

1. [↑](http://fr.wikisource.org) <http://fr.wikisource.org>

2. [↑](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr) <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>

3. [↑](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html) <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>

4. [↑](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur) [http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler\\_une\\_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)